



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
14 mars 2024
#25

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPF propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

ANTISÉMITISME



Antisémitisme dans les facs : pour le président de l'UEJF Samuel Lejoyeux, « ce climat de chasse à l'autre a assez duré »

Le président de l'Union des étudiants juifs de France revient sur les débats de plus en plus virulents autour du conflit israélo-palestinien dans les universités françaises.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Libération,
le 15 mars 2024**

(...)

Ce qui s'est passé à Sciences-Po est devenu ces derniers jours emblématique. Mais dans quelles universités avez-vous repéré, documenté des problèmes d'antisémitisme ?

L'affaire la plus grave s'est produite il y a un mois sur le campus de droit de l'université de Strasbourg. Trois étudiants de l'UEJF collaient des affiches avec les visages des otages détenus à Gaza et ils ont été passés à tabac aux cris de « fascistes sionistes ». C'est l'acte le plus violent dont nous avons eu connaissance. Ce terrible événement n'a pas fait grand bruit, il faut bien le dire.

À Nanterre, la situation était compliquée à l'automne, semble-t-il...

Elle le demeure. L'université de Nanterre fait partie des endroits où règne une atmosphère insupportable d'antisémitisme. Les discours qui qualifient Israël d'État génocidaire créent une pression sur les étudiants juifs, systématiquement accusés de le soutenir. Ces étudiants se sentent marginalisés, «cornésés». Comme si être juif était honteux, comme s'ils devaient porter tout le poids de ce qui est commis par le gouvernement israélien. À Nanterre, il y a une responsabilité directe de LFI. Le 10 octobre, Antoine Léaument, le député LFI tenait un meeting sauvage à l'université. Il affirmait qu'Israël avait une attitude terroriste.

[Lire la suite](#)



ATHÉISME ET APOSTASIE



Entretien | "Les musulmans avec qui je débats ne connaissent pas leur religion"

De plus en plus d'athées et d'apostats se lancent sur les réseaux sociaux avec l'objectif de débattre des religions avec leurs plus zélés défenseurs. Parmi eux, un nom commence à se faire connaître, celui de Jack Le Fou. « Charlie » a discuté avec cet athée affirmé, qui ne voit dans la foi de ses contradicteurs qu'un endoctrinement entretenu par l'ignorance.

Sommaire

1. Salut Jack ! Dis-nous, c'est qui « Jack le fou » ? Comment tu décrirais ce que tu fais exactement ?
2. C'est-à-dire ?
3. En France, c'est vrai, la mobilisation de la sphère athée et apostate est plus récente. Peut-être parce qu'on a été préservé du phénomène religieux plus longtemps ?
Tu n'as jamais été musulman, tu n'as jamais cru en dieu ?
4. C'est-à-dire ?
5. Donc tu n'as aucune connaissance universitaire sur l'islam ? Tu vérifies, tu lis, tu te documentes ?
6. (Rires) Ce n'est pas ce qu'on a vu dans tes vidéos !
- 7 Qui vient débattre avec toi ?
8. Et parmi les francophones ?
9. À quoi ressemblent tes contradicteurs ?
- 10 Une dissonance cognitive ?
11. Tu penses avoir réussi à en convaincre certains ?
12. Si l'islam continue d'exister, selon toi, c'est parce qu'il se fonde principalement sur l'ignorance mélangée à l'absence de critique possible du dogme religieux ?
13. Est-ce que tu as la sensation que quelque chose a changé sur la façon dont les athées se mobilisent, notamment dans la sphère francophone ?
Finalement, t'es un peu devenu un prophète, non ?

[Lire la suite](#)



ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



Atteintes à la laïcité : les proviseurs d'écoles parisiennes déplorent une multiplication des menaces de mort

Plus de 170 proviseurs de lycée et principaux de collège parisien se sont rassemblés pour dénoncer les intimidations, le harcèlement voire les menaces de mort dont ils font l'objet lorsqu'ils osent rappeler à un élève de respecter la laïcité à l'école. Récemment, le directeur du lycée Ravel a été menacé de mort après avoir demandé à une élève d'ôter son voile.

Sommaire

1. Un proviseur cyberharcélé et menacé de mort,
2. Les politiques « jettent de l'huile sur le feu ».

[Lire la suite](#)



2004-2024 : continuer à dévoiler les atteintes à la laïcité !

2004-2024 : continuer à dévoiler les atteintes à la laïcité !

[Écouter la suite](#)



Incidents graves dans les écoles et les établissements : les chiffres 2022-2023

Les atteintes à la laïcité représentent 3 % des incidents graves dans le premier degré comme dans le second degré. « 8 % de l'ensemble des incidents graves commis dans les collèges et les lycées et 3 % de ceux commis dans les écoles publiques sont motivés par le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ou l'homophobie ».

[Lire la suite](#)



Atteintes à la laïcité : « Nous devons sonner la fin de la récré ! »

INTERVIEW | Le sénateur LR François-Noël Buffet remettait, ce mercredi 6 mars, un rapport sur les menaces et agressions visant les professeurs. Il répond aux questions du « Point ».

Sommaire

1. Quel constat tirez-vous des auditions que vous avez menées dans le cadre de ce rapport ?
 2. Vous soulignez, notamment, la solitude persistante de certains professeurs...
 3. Vous pointez, dans le même temps, que la laïcité n'est pas encore comprise ni appliquée par tous, au sein du corps enseignant...
 4. Les parents jouent aussi, souvent, leur part dans ces attaques à la laïcité. Que préconisez-vous ?
- Quelles autres mesures formulez-vous ?

[Lire la suite](#)



« Fossoyeurs » de la laïcité : Gabriel Attal étrille les députés insoumis à l'Assemblée

Le premier ministre a accusé mercredi des membres de LFI d'avoir apporté un soutien trop timide à un proviseur de lycée parisien menacé de mort après avoir demandé à une élève d'enlever son voile.

[Lire la suite](#)



Augmentation des contestations d'enseignements, 3000 atteintes à la laïcité, déplore Nicole Belloubet

Nicole Belloubet a signalé, vendredi, qu'il y avait eu près de « 3 000 violations de la laïcité » depuis le début de l'année scolaire. Le Chef du gouvernement a assuré, mercredi, qu'il allait instaurer des « groupes de soutien pédagogique » pour accompagner les enseignants.

« Depuis le début de l'année », déplore Nicole Belloubet, la ministre de l'Éducation nationale, sur Franceinfo ce vendredi 15 mars, il y a une augmentation de « la remise en question du contenu de certains cours, qu'ils soient sur l'origine de la Terre ou sur la religion. » Elle fait part de son inquiétude en déclarant que « il est impensable que la science ne soit pas respectée. » Elle assure également que « nous soutiendrons les professeurs » face à ces contestations.

Sommaire

1. Des comportements « refusant les moments de recueillement en mémoire de Dominique Bernard et Samuel Paty »,
2. Des mesures en place pour soutenir les enseignants.

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : une hausse "pas acceptable" des contestations d'enseignements, affirme la ministre de l'Éducation | France Bleu

En février, 336 faits d'atteinte au principe de laïcité ont été recensés dans les établissements scolaires du pays, indique le ministère de l'Éducation ce vendredi. Les contestations d'enseignements se multiplient. Une hausse "pas acceptable", pour la ministre de l'Éducation Nicole Belloubet.

Sommaire

1. "Il n'est pas pensable que la science ne soit pas respectée",
2. Les ports de tenues et signes religieux en baisse
3. Des mesures renforcées à venir.

[Voir la vidéo](#)





Port du voile : enquête ouverte après des menaces de mort contre un proviseur

Le parquet de Paris a indiqué vendredi 1er mars avoir ouvert une enquête pour cyberharcèlement à la suite de menaces de mort sur Internet visant le proviseur du lycée Maurice-Ravel (XXe arrondissement). Celui-ci avait rappelé à trois élèves « l'obligation de retirer leur voile ».

Sommaire

1. Deux plaintes déposées, l'une par l'élève, l'autre par le proviseur,
2. La cité scolaire bloquée et les cours annulés vendredi.

[Lire la suite](#)



Laïcité et violences scolaires, l'étrange amalgame des sénateurs

Analyse | Une mission du Sénat lancée après l'assassinat de Samuel Paty en 2020 pointe la montée des menaces sur les enseignants et leur sentiment de solitude. Mais en faisant l'amalgame entre les atteintes à la laïcité et l'ensemble des incivilités scolaires, le rapport sénatorial entretient la confusion.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, La Croix,
le 7 mars 2024**

(...)

Coïncidence de calendrier, les deux élus ont présenté le même jour un autre rapport sénatorial sur le bilan d'étape de l'application de la loi contre le séparatisme de 2021, dans le cadre d'un colloque sur la laïcité organisé par le président du Sénat Gérard Larcher. Pour l'essentiel, le Sénat constate que la plupart des mesures « soit n'ont pas été suivies d'effets dans la pratique, soit sont passées à côté de la cible ». Il pointe notamment la laborieuse mise en place du contrat d'engagement républicain que doivent signer les associations subventionnées.

En se mobilisant sur la défense de la République, la haute chambre est parfaitement dans son rôle mais, là où le bât blesse, c'est sur la confusion qu'il en ressort entre les sujets de laïcité et celui des incivilités et violences scolaires. Dans leur rapport, les sénateurs reprennent des chiffres édifiants : 900 enseignants du second degré victimes de menaces avec arme (selon les statistiques officielles 2018-2019) ou encore 12 700 vols d'objets personnels, 44 700 vols ou dégradation de matériel pédagogique, etc. Des chiffres repris dans les médias, sans la moindre distinction entre la délinquance générale et ce qui relève précisément des dérives liées à certains courants religieux musulmans.

On s'étonnera aussi de voir cités dans le rapport les noms de Samuel Paty et Dominique Bernard sans que soit évoquée la mémoire d'Agnès Lassalle, professeure d'espagnol assassinée en pleine classe. Ce drame intervenu en février 2023 dans l'établissement Saint-Thomas-d'Aquin de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) n'avait strictement rien à voir avec un quelconque motif religieux. Il n'en est pas moins révélateur d'un rapport à la violence, immense défi auquel sont confrontées aujourd'hui l'école comme l'ensemble de la société.

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : ce que dit le rapport sénatorial accablant

Un rapport issu d'une commission d'enquête du Sénat a révélé mercredi 6 mars la « terrible solitude » des enseignants face aux menaces et agressions en milieu scolaire.

Sommaire

1. « Un quotidien marqué par les tensions et les conflits »,
2. 38 recommandations issues du rapport.

[Lire la suite](#)



Salaires revalorisés, recrutements, lutte contre les violences et les atteintes à la laïcité... Les mesures que les Français préconisent pour améliorer l'école | Educavox, École, pédagogie, enseign...

En avril 2023, le Président de la République avait notamment annoncé une revalorisation salariale, "jusqu'à 500 euros par mois" pour les volontaires (car une partie significative de ces revalorisations était soumise à l'acceptation de missions supplémentaires). Mais le levier de la rémunération est-il suffisant pour résoudre le problème du manque de professeurs ?

Dans une récente étude réalisée avec OpinionWay, la plateforme de matching et de recrutement Indeed a interrogé des enseignants ainsi que des personnes représentatives du "grand public" pour comprendre ce qu'ils jugent prioritaire pour améliorer l'école française.

Sommaire

1. Les nouveaux modes de recrutement ne peuvent pas tout résoudre,
2. Les enseignants attendent en priorité une revalorisation salariale significative,
3. Les Français trouvent plus urgent de lutter contre les violences et les atteintes à la laïcité à l'école.

[Lire la suite](#)



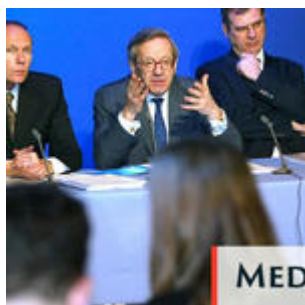
Menaces à l'école, atteinte à la laïcité... Le constat alarmant des professeurs

Un rapport sénatorial issu d'une commission d'enquête a pointé mercredi la "terrible solitude" des enseignants face aux menaces et agressions, exhortant l'État à enclencher une "démarche proactive" et l'Éducation nationale à "reprendre la main" pour défendre la laïcité à l'école. Le rapport des sénateurs François-Noël Buffet (LR) et Laurent Lafon (UDI) propose 38 recommandations pour "promouvoir cette laïcité à la française, mieux former le personnel éducatif et le doter des outils nécessaires pour conduire sa mission", a détaillé M. Lafon lors d'une conférence de presse.

[Voir la vidéo](#)



COMMISSION STASI



Laïcité : avant la loi de 2004, l'équilibre perdu de la commission Stasi

Il y a vingt ans, la commission Stasi assumait de moderniser la loi de 1905 sur la laïcité, tout en critiquant une société minée par les discriminations et les ruptures d'égalité. De ce travail n'a surnagé dans le débat public que la loi de 2004 sur le port de signes religieux à l'école.

Sommaire

1. La lutte contre les discriminations, nécessaire à une laïcité tangible,
2. Ne pas « tout mettre dans le même panier ».

[Lire la suite](#)



DÉRIVE IDENTITAIRE



C'est quoi Academia Christiana, ce mouvement catholique identitaire de passage à Rouen ? | 76actu

Le week-end des 8 et 9 mars 2024, un mouvement catholique identitaire baptisé Academia Christiana va venir dispenser une session de formation à Rouen. Il est menacé de dissolution.

Sommaire

1. Une association menacée de dissolution,
2. Esprit missionnaire et appel à la lutte armée,
3. Session philosophie dans un lieu tenu secret.

[Lire la suite](#)



DÉRIVE SECTAIRE



Dérives sectaires : après le désaccord constaté avec les sénateurs, les députés maintiennent leur version du texte en commission | LCP - Assemblée nationale

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi "visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires", au cours de laquelle députés et sénateurs ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une version commune, le texte est de retour à l'Assemblée nationale. Les députés ont notamment maintenu l'article 4, qui cristallise les débats autour de la création d'un délit de provocation à l'abandon ou à l'abstention de soins.

Sommaire

1. L'ARTICLE DE LA DISCORDE,

[Lire la suite](#)



DROIT AU BLASPHEME



"Marianne" censuré au Maroc : une "susceptibilité bien entretenue"

Dites donc « Marianne », vous n'avez pas honte de blasphémer ? L'hebdo laïque s'est fait censurer au Maroc pour avoir republié dans ses pages, incidemment, la Une « Mahomet débordé par les intégristes » de Cabu. Une censure qui n'a, nous semble-t-il, rien à voir avec le prophète. Et tout à voir avec les affaires du Roi.

Sommaire

1. Enquêter sur le roi,
2. Politico-religieux.

[Lire la suite](#)



ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT



École privée sous contrat : quand l'État finance à la fois le prosélytisme religieux et l'apartheid social

La loi Debré prévoit que pour être financé par des fonds publics, un établissement scolaire privé doit accueillir « tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances ».

Mais est-ce bien le cas ? interroge le philosophe Henri Peña-Ruiz, auteur du « Dictionnaire amoureux de la laïcité » (Plon).

On peut se permettre d'en douter...

Sommaire

1. D'OÙ VIENT LE « CARACTÈRE PROPRE » ?
2. PRIVILÈGES DES ÉCOLES PRIVÉES,
3. UNE DÉRIVE VERS L'APARTHEID SOCIAL,
4. DES FONDS SOUSTRAITS À L'ÉCOLE PUBLIQUE.

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



Châtiments corporels, violences sexuelles : l'établissement catholique Notre-Dame de Bétharram visé par des plaintes

Analyse Mardi 13 février, le procureur de Pau confirmait le dépôt d'une dizaine de nouvelles plaintes concernant des faits de violences physiques et sexuelles entre les années 1970 et 1990 au sein de l'établissement catholique privé sous contrat Notre-Dame de Bétharram (Pyrénées-Atlantiques). Depuis deux mois, de nombreux témoignages glaçants décrivent une violence quotidienne.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, La Croix,
le 16 février 2024**

(...)

À Bétharram, les punitions prennent des formes extrêmes. L'une des plus répandues, celle du « perron », consistait à rester « autant de temps que le surveillant le décidait, parfois toute la nuit », dehors, le nez sur le mur sous la statue de la Vierge, « par tous les temps, parfois en hiver, en pleine nuit et en pyjama », explique Thomas (1), qui est entré dans l'établissement en classe de quatrième à la fin des années 1980. Cette violence « inouïe » et « quotidienne » est confirmée par les anciens élèves joints par La Croix.

(...)

Plusieurs responsables de l'ensemble scolaire, aux locaux « insalubres », sont aussi accusés de violences sexuelles. Parmi eux, l'ancien directeur de Notre-Dame de Bétharram, le père Pierre Silviet-Carricart, membre de la congrégation du Sacré-Coeur de Jésus de Bétharram à l'origine de l'établissement scolaire, qui a mis fin à ses jours en 2000 alors qu'il était visé par deux accusations. « Lui et le préfet de discipline nous mataient dans les douches, se souvient Thomas. Ces deux personnes passaient la nuit dans les dortoirs, regardaient quel enfant dormait dans quel lit... »

Responsable de la discipline, un laïc, décrit lui aussi comme se livrant régulièrement à des tabassages en règle, est visé par des plaintes pour viols et agressions sexuelles. « Lors d'un voyage scolaire organisé au Maroc, il est venu avec moi un jour dans la salle de bains et m'a fait un acte sexuel, se limite à décrire Laurent, qui a passé à Bétharram cinq ans dans les années 1980. Un jour, un père est venu se plaindre auprès de lui de choses similaires, il a menti en disant que le jeune se vengeait. Du coup, j'ai gardé mon silence. » L'homme, aujourd'hui âgé d'une soixantaine d'années, travaillait encore récemment au sein du collège de l'ensemble scolaire renommé Le Beau Rameau en 2009. Il a été suspendu de ses fonctions mercredi 14 février.

[Lire la suite](#)





À Paris, la perspective d'un enseignement privé majoritaire à l'entrée au collège, source de nouvelles tensions politiques

La projection interpelle et explique sans doute la sensibilité du sujet et les polémiques qui ont émaillé les quatre semaines d'Amélie Oudéa-Castéra à la tête du ministère de l'éducation nationale : la part des élèves de 6e scolarisés dans le privé sous contrat à Paris augmente fortement depuis 2020. Elle est passée de 35 % à 38,6 % en trois ans, alors qu'elle était à peu près stable depuis 2005.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Monde,
le 4 mars 2024**

(...)

Le bouleversement des équilibres entre public et privé tient surtout à la baisse démographique considérable que connaît la capitale et qui, faute d'action ministérielle jusqu'à présent, n'affecte pas le privé et le public dans les mêmes proportions. En 2023, 21 700 naissances ont été enregistrées à Paris, soit 10 000 de moins qu'en 2010. Cette diminution se répercute quelques années plus tard dans les établissements scolaires et est essentiellement absorbée par l'enseignement public.

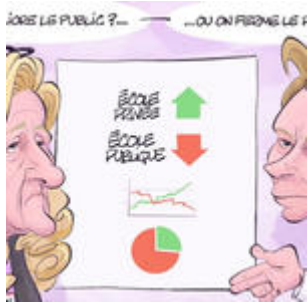
Les écoles publiques parisiennes ont ainsi connu une chute de près d'un quart de leurs effectifs de CP depuis 2016, quand ceux des écoles privées sous contrat n'ont baissé que de 4,5 %. Le choc démographique atteint désormais le collège et se traduit par une diminution de 13 % du nombre d'élèves entrant en 6e dans le public depuis 2020, mais il n'a pour l'heure presque aucune incidence sur le nombre d'élèves scolarisés dans le privé. Même si ce dernier n'augmente pas, le poids du privé s'alourdit ainsi mécaniquement.

Le ministère de l'éducation nationale et le rectorat de Paris affirment prendre la situation au sérieux et veiller à cet équilibre entre enseignement public et enseignement privé. « Ce sujet est d'intérêt majeur pour l'académie », confirme Valérie Baglin-Le Goff, directrice de l'académie de Paris. Jean-François Barle, le directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris chargé des lycées, qualifie Julien Grenet de « lanceur d'alerte ». Le rectorat précise d'ailleurs que ses propres projections confirment celles du chercheur.

(...)

« Pour maintenir les équilibres actuels, il faut une action extrêmement volontariste : pour deux classes fermées dans le public, une classe fermée dans le privé », affirme Julien Grenet, pour qui ces projections posent à nouveau l'enjeu de « la régulation d'un secteur subventionné aux trois quarts par l'argent public ». Selon les scénarios qu'il a établis, pour maintenir le statu quo, avec un peu moins de 40 % des élèves de 6e scolarisés dans le privé dans la capitale dans dix ans, il faudrait fermer des classes du privé sous contrat à un rythme de 2,6 % par an.

L'idée ulcère le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui représente 96 % des établissements sous contrat du pays. « Julien Grenet peut faire les projections qu'il veut, le rectorat peut faire ce qu'il veut, mais si leurs décisions conduisent à fermer des classes qui sont pleines et donc à nier le besoin scolaire reconnu, on s'y opposera fermement et on en tirera les conséquences en lançant des procédures judiciaires », prévient Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.



École : la guéguerre contre le privé relancée

Cible de critiques multiples, objet d'une campagne « orchestrée » à Paris, dénonce-t-il, l'enseignement catholique, plébiscité par les familles, est aujourd'hui en mesure d'imposer ses vues à l'Éducation nationale.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, L'Opinion,
le 8 mars 2024**

(...)

Une rébellion alors que la ministre déclare, jeudi dans Le Monde, que cette « exigence pédagogique s'impose à tous »? Plutôt l'affirmation de sa puissance. Précurseur, finalement, puisque désormais toute l'Education nationale va bénéficier de souplesse pour ces groupes de niveau. « C'est bien la preuve que l'enseignement catho est en position de force comme jamais. C'est même historique », constate un pilier de la maison Education nationale passé par les cabinets ministériels. Mardi soir, le patron de l'enseignement catholique a été reçu par Nicole Belloubet pour un échange qualifié de part et d'autre de « constructif ».

« Ségrégation ». Et pourtant ! On pouvait croire l'enseignement catholique affaibli par la polémique déclenchée par l'éphémère Amélie Oudéa-Castéra. Sa victime collatérale, Stanislas, temple sélectif et conservateur, était une cible toute trouvée. Plusieurs manquements à ses obligations contractuelles, bien réels et mis en évidence par l'Inspection générale de l'Education, étaient vite élevés au rang de « dérives homophobes et sexistes » généralisées. Une occasion en or pour LFI, Mediapart ou Thomas Piketty qui dans un récent tweet se fâche.

(...)

Dans la capitale, l'offensive est nette. Elle est menée par le chercheur à l'École d'économie de Paris Julien Grenet qui, chargé avec sa collègue Pauline Charoussat, du suivi de la réforme Afelnet, travaille avec le rectorat. Or, ont annoncé le 4 mars les deux experts, si l'engouement pour le privé continue, dans dix ans, plus de la moitié des collégiens parisiens de 6e seront inscrits dans le privé sous contrat. Ils pèsent déjà 38,6 % des effectifs aujourd'hui. Une « fuite vers le privé » qui produit « un système scolaire à deux vitesses », dixit Julien Grenet.

« Pour maintenir les équilibres actuels, il faut une action extrêmement volontariste : pour deux classes fermées dans le public, une classe fermée dans le privé » afin de tenir compte de la baisse démographique, préconise-t-il, s'interrogeant sur « la régulation d'un secteur subventionné aux trois quarts par l'argent public ». Des propos qui, cette fois, font sortir de ses gonds le patron de l'enseignement catholique: « Il existe une volonté concertée et orchestrée de Julien Grenet, mais aussi de la Mairie de Paris, et, pour partie, du rectorat de nous nuire ».

Prescripteur. À Paris toujours, une autre menace plane sur l'immobilier du privé cette fois. Des HLM à la place d'écoles privées catholiques ? titrait Le Parisien le 16 février. En cause, le plan local d'urbanisme qui a pour projet d'imposer un « gel » du foncier pour favoriser la construction de logements sociaux. Huit établissements catholiques sont concernés.

(...)

Stanislas, mais déjà de forts soupçons sur Averroès, le lycée musulman de Lille. L'élu LFI a également été alimenté par le collectif « Stop aux souffrances » qui liste les accusations de dysfonctionnements dans l'enseignement catholique. Le co-rapporteur de la mission, Christopher Weissberg (Renaissance), qui ne dément pas la « vision extrêmement idéologique » de son collègue, entend cependant « créer une doctrine plus efficace pour s'assurer que le privé respecte ses engagements ». Les critères dudit contrôle restent encore assez flous.

Coûter cher. L'enseignement catholique s'attend à un rapport à charge et préfère devancer les critiques : « C'est à l'État de nous contrôler, nous ne demandons que cela ». Il est depuis longtemps passé maître dans l'art de retourner les arguments de l'adversaire. Quand le ministre Pap Ndiaye veut lui imposer davantage de mixité sociale, il parvient à finalement signer un protocole vertueux, mais sans contraintes drastiques. Autre exemple, accusé de coûter cher au contribuable, il rétorque, calculs à l'appui, que ses élèves coûtent « moitié moins cher » que ceux du public.

Comme ancienne rectrice, Nicole Belloubet connaît le privé sous contrat. « Sa culture politique n'est pas pro-privé, mais elle sait qu'elle ne peut pas faire sans », relève le pilier de la rue de Grenelle au fait de l'actualité gouvernementale. Personne aujourd'hui dans l'exécutif n'a le projet de rallumer la guerre scolaire.

[Lire la suite](#)



ÉVANGÉLISATION



Enquête | Fraternité Saint-Pie X : comment ces cathos traditionalistes tentent d'évangéliser la France | Enquêtes d'actu

ÉPISODE 1 | Les catholiques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X sont de plus en plus visibles. Ces traditionalistes veulent évangéliser au maximum et cela fonctionne. Enquête.

Les rangs des traditionalistes de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX) ne cessent de grossir. Les catholiques ou convertis sont attirés par la solennité, la ferveur et le respect du sacré que proposent leurs prêtres. Ces radicaux, aussi appelés intégristes, fâchés avec le Vatican, pratiquent la messe en latin, s'opposent à l'œcuménisme et au dialogue inter-religieux.

Les écoles de ce mouvement, réputées pour leur excellence, participent à cette attractivité. L'enseignement prodigué est parfois contraire aux valeurs de la République. Nous nous sommes procuré des rapports d'inspection de l'Éducation nationale qui pointent des aspects inquiétants. D'anciens élèves de la Fraternité dénoncent l'endoctrinement subi en faveur des idéologies d'extrême droite. Enquête sur cette communauté qui célébrera le 25 mars 2024, les 33 ans de la mort de son fondateur Mgr Marcel Lefebvre.

Sommaire

1. Ils « tolèrent » les autres religions,
2. 35 000 fidèles et 200 prêtres,
3. « On explose » depuis le Covid,
4. Une « fan de Johnny » chez les tradis,
5. « Une mission de croisade »,
6. À l'école, « le Big-bang et les dinosaures n'existent pas »
7. Ce que révèlent les rapports d'inspection,
8. « Conception potentiellement raciste »,
9. Une proximité idéologique avec l'extrême droite,
10. « Il faudrait une république chrétienne ».

[Lire la suite](#)



FIN DE VIE



Euthanasie active ou passive et suicide assisté : que disent les législations de nos voisins européens sur l'aide à mourir ?

Emmanuel Macron a annoncé dimanche dernier qu'un projet de loi sur la question d'une "aide à mourir" sera présenté en avril prochain en Conseil des ministres. Un sujet épineux suscitant des remous dans la société française, alors que certains pays européens l'autorisent déjà.

Sommaire

1. Les Pays-Bas et l'Espagne en avance,
2. L'Allemagne entre deux eaux sur la question,
3. L'Italie et le Royaume-Uni plus sévères.

[Lire la suite](#)



Fin de vie : « Aucune opposition entre soins palliatifs et aide active à mourir », soutient Olivier Falorni

Ardent défenseur de l'aide active à mourir, le député de Charente-Maritime Olivier Falorni confie son soulagement après les annonces d'Emmanuel Macron. Selon lui, ce texte permettra de mettre fin aux dérives actuelles : celles des euthanasies clandestines et des morts programmées à l'étranger.

Interview.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Sud-Ouest,
le 11 mars 2024**

(...)

Ce projet de loi se veut restrictif : il faudra être majeur, capable de discernement et atteint d'une maladie incurable avec un pronostic vital engagé à court ou moyen terme et des souffrances réfractaires. Ce sera suffisant pour éviter les dérives ?

Dans la proposition de loi que j'avais défendue en 2021, j'avais aussi défini des critères très restrictifs. Cette ultime liberté qu'est l'aide active à mourir ne peut être accessible que dans un cadre législatif défini.

Les dérives, c'est aujourd'hui que les malades, dont la vie n'est plus qu'une agonie, les vivent en n'ayant le choix qu'entre des euthanasies clandestines ou l'exil et la mort à l'étranger. La loi va encadrer et rassurer.

(...)

La majorité détermine une étape du consentement. Sur ce sujet de la fin de vie, il faut rappeler qu'on ne parle pas de vieillesse, mais de maladie. Celles et ceux qui sont concernés vont mourir et ils ont tous les âges. Vincent Lambert n'était pas vieux. Il est très délicat d'aborder cette demande pour les mineurs, c'est pourquoi les soins pédiatriques devront fortement se développer pour une prise en compte encore meilleure de la souffrance de tous ces enfants qui sont confrontés à des situations de fin de vie.

(...)

Ce débat, je vais le mener avec le souci du respect, de la nuance et de la responsabilité. Cette grande loi de société interroge nos valeurs, la liberté, l'égalité mais aussi la laïcité. Les cultes ont toute leur place, mais en aucun cas la foi ne doit faire la loi. J'ai des convictions mais, en la matière, je n'ai qu'une seule certitude : les Français, qu'ils soient croyants ou pas, jugeront très sévèrement ceux qui se laisseront aller à la caricature, à l'outrance ou au mensonge. Ce débat est arrivé à maturité et il ne saurait être une affaire de posture politicienne.

[Lire la suite](#)



FRÈRE MUSULMAN



Qui sont les frères musulmans ? Avec Florence Bergeaud-Blackler

Chaque matin, Pierre-Hugues Dubois reçoit une personnalité au cœur de l'actualité nationale ou internationale. Décryptage singulier de notre monde et de ses enjeux, mais aussi découverte d'un parcours, d'un engagement. Au cœur de la grande session d'information du matin, une rencontre quotidienne pour prendre de la hauteur avec bienveillance et pour donner du sens à l'information.

[Voir la vidéo](#)



HYMNE À LA LAÏCITÉ

3

réç

Hommage aux victimes du terrorisme : comment la chanson "Des larmes sur les joues de Marianne" est devenue l'hymne de la laïcité

À l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, ce texte sera lu ce lundi à Marseille pendant la cérémonie en la mémoire à Mauranne et Laura, les deux étudiantes assassinées par un Tunisien radicalisé en 2017 sur le parvis de la gare Saint-Charles.

[Voir la vidéo](#)



IDÉOLOGIE ISLAMISTE



Abayas, haine de la laïcité et BD pour enfants : au cœur des librairies islamiques d'Ile-de-France

Idées | Livres pour enfants avec des visages gommés, ouvrages d'une maison d'édition fermée par le ministère de l'Intérieur... À Paris, Aubervilliers ou Argenteuil, des librairies diffusent une idéologie islamiste.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, L'Express, le 9 mars 2024

(...)

Houssam, d'origine algérienne, pense que la France n'est pas tolérante avec les musulmans : "Ce n'est pas nouveau, ce pays a toujours été raciste avec l'islam." La librairie ouvre, elle contient des ouvrages sur l'histoire islamiste, de nombreux livrets de prières musulmanes, de hadiths [NDLR : recueils des actes et paroles de Mahomet et de ses compagnons, à propos de commentaires du Coran ou de règles de conduite], des conférences de prédicateurs. Il n'y a guère de livres d'Al-Qardaoui, à l'inverse des BD pour enfants. Une étagère est remplie d'ouvrages de Nawa. Houssam me conseille Textes et contextes du wahhabisme d'Aïssam Aït Yahya. Selon sa biographie, ce "penseur, représente la nouvelle génération musulmane, identitaire et décomplexée". Il aborde le wahhabisme comme "un mouvement religieux actuel parfaitement mondialisé, ses liens fondateurs avec le régime saoudien et enfin ses différentes filiations dites "jihadistes"". L'éditeur Nawa a été fermé en 2021 par le ministère de l'Intérieur. Gabriel Attal, à l'époque porte-parole du gouvernement, lui a reproché de faire "l'apologie du djihad sous prétexte de traduction". Peu de temps après, Gérald Darmanin faisait savoir que cette maison d'édition "diffusait notamment plusieurs ouvrages légitimant le djihad".

Sommaire

1. La hiérarchie du paradis pour les enfants,

"En me promenant dans Al Bayyinah, je tombe sur un autre livre, adressé aux parents, sur l'éducation des enfants. Il est écrit par Mohamed Ali Ferkous, professeur de sciences islamistes à Alger et publié en bilingue, français et arabe. L'auteur insiste sur la nécessité d'enseigner la prière aux enfants, en citant le hadith : "Ordonnez la prière à vos enfants à l'âge de 7, frappez-les pour elles à l'âge de 10 ans, et séparez-les dans leur couche.""

2. Discours anti-laïcité,

"Dans son livre, L'Islam et la laïcité , disponible en arabe dans la librairie d'Ennour, Al-Qardaoui écrit : "Ils, les Occidentaux, avaient besoin de la laïcité à cause de certaines conditions qui les concernent. Nous, les musulmans, nous n'en avons pas besoin. Pour nous, elle ne règle pas le problème de la religion, bien au contraire, c'est elle le vrai problème. La laïcité est en contradiction avec la charia qu'Allah a mise sur terre pour organiser la vie des gens." Dans un autre livre intitulé Les Propriétés du mouvement islamiste, du même auteur, on lit : "Il est inacceptable de voir que le christianisme, le judaïsme et le sionisme restent les seules forces dirigeantes en Europe, en Amérique et en Australie. Il est nécessaire d'avoir une présence de l'islam dans ces pays pour protéger les affaires de l'oumma [NDLR : l'ensemble des musulmans du monde]." Dans les pages suivantes, Al-Qardaoui énumère les devoirs d'un musulman dans ces pays : "Se protéger soi-même, ainsi que sa famille, de l'assimilation à la société, être unis avec ses frères musulmans, être prédicateur de l'islam, et rester engagé dans la défense de l'oumma."

Dans son livre De l'Idéologie islamique française, Éloge de l'insoumission à la modernité , publié chez Nawa, Aïssam Aït Yahya écrit lui : "La laïcité est-elle une chance pour les musulmans? Inutile d'expliquer qu'elle sert de défouloir et de prétexte à de larges parties de la population française pour discriminer, pour stigmatiser, pour attaquer toute pratique culturelle de l'islam." Ces citations sont des exemples d'un discours anti-laïcité bien présent dans ces librairies."

3. Une interdiction possible ?

"Selon l'avocate Caroline Valentin, "la maison d'édition Nawa a été dissoute par un décret de 2021, mais cette dissolution n'a pas imposé le retrait des livres qu'elle a publiés, ni l'interdiction de les vendre. De fait, que ce soit à l'initiative du pouvoir exécutif ou du parquet, cette dissolution n'a pas été accompagnée de la décision de retrait de vente ou d'interdiction de la commercialisation des livres publiés par cette maison d'édition." En ce qui concerne Al-Qardaoui, elle assure que "la décision de lui interdire de séjourner en France n'a pas été suivie par des arrêtés interdisant la vente de ses livres".

(...)

Mais, précise l'avocate, d'un autre côté, "il est aussi important que l'interdit culturel très puissant qui pèse sur l'expression de la haine de l'autre, parce qu'il appartient à une religion, à une nation, à une ethnie, ou à une "race" comme le dit la loi, continue à être entretenu. Que des livres incitant à la haine restent en vente libre est choquant et il faut que cela reste choquant. En revanche, une librairie qui incite à la haine, qui participe à la décision d'opinions et d'idéologies contraires à l'ordre public doit être fermée." Dans Les Territoires conquis de l'islamisme (PUF), l'universitaire Bernard Rougier, qui a développé le concept d'"écosystèmes islamistes", démontre bien la centralité de ces lieux de sociabilités islamistes dans la diffusion de l'islam radical.

De fait, si le pouvoir exécutif semble en avoir pris en partie acte en fermant un nombre croissant de lieux de cultes radicaux ou d'associations - le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), BarakaCity -, les librairies semblent pour le moment être passées sous les radars."

[Lire la suite](#)

INCITATION À LA HAINE RACIALE

RANC IREUR

Kemi Seba : Black Pantin

L'ancien leader de la Tribu Ka ne se contente plus d'attiser la haine des Blancs et des Juifs. Ce pion majeur de la Russie sème désormais la rage contre la France en Afrique. Le ministère de l'Intérieur envisage de lui retirer sa nationalité.

[Lire la suite](#)

ISLAM



Où en est l'islam de France ?

En quête d'une instance représentative, le gouvernement tente d'organiser le culte musulman. Entre les exigences du modèle républicain et la diversité des acteurs en présence, la tâche est délicate.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, L'Humanité,
le 14 mars 2024**

Sommaire

1. Peut-on dire qu'il y a un islam de France ? Que recouvre cette notion ?

"Ghaleb Bencheikh La spécificité de l'islam de France, s'il devait y en avoir une, réside dans le fait que nous sommes dans un État laïque. Ce sont les lois de la République qui priment, la loi des hommes qui s'applique aux hommes pour leur bien-être. L'alternance démocratique fera en sorte qu'on puisse l'amender, l'abroger ou la consolider."

2. L'expression « musulman de France » ne masque-t-elle pas l'hétérogénéité, la diversité de la population de confession et/ou de culture musulmane ?

"Franck Frégosi Les musulmans sont dans la société, ils en sont partie prenante. On ne peut pas enfermer les individus dans une catégorie. Ce sont d'abord des citoyens, qui ont leur histoire, leur mode de vie, leur orientation sexuelle, etc. Il faut prendre au sérieux la question du religieux, mais sans pour autant en faire l'alpha et l'oméga de la réponse à apporter aux maux de notre société. Ce serait mettre à mal tout l'édifice de la sécularisation et de nos acquis en matière de libertés individuelles et collectives. On a trop tendance à privilégier une lecture par la confession lorsqu'on évoque une certaine population, ce qui aboutit forcément à une impasse et donne du grain à moudre à ceux qui n'attendent que ça."

3. Le ministre de l'Intérieur a dit souhaiter une organisation sous forme d'une fédération d'associations. Qu'en pensez-vous ?

"Kahina Bahloul On ne nous a pas invités au Forif et je considère que c'est une entorse au principe d'égalité et de laïcité. L'État n'est pas neutre. Il favorise certaines lectures de l'islam par rapport à d'autres, à savoir la vision patriarcale, et exclut, de fait, une conception plus moderne et plus inclusive. Ce n'est pas normal. L'État veut en finir avec l'influence des États étrangers, faut-il pour autant y mettre les moyens."

4. Une représentation des musulmans de France est-elle possible ?

"Franck Frégosi L'enjeu n'est-il pas plutôt de symboliser le culte musulman, comme l'a dit Jacques Berque ? Il s'agit davantage de l'interface entre les pouvoirs publics et les représentants du culte. Une représentation qui fasse écho à la diversité des sensibilités. Je ne crois pas au discours qui veut que l'on n'aurait plus besoin de structure représentative. Nous en avons besoin, ne serait-ce que pour le statut des aumôniers."

5. Face à l'augmentation des actes antimusulmans (+30 % en un an), Gérald Darmanin a annoncé la création, « avec le soutien de l'État », de l'Association de défense contre les discriminations et les actes antimusulmans (Adam). Comment avez-vous accueilli cette annonce ?

"Ghaleb Bencheikh Il était temps ! Mais nous ne devrions pas avoir, dans un État démocratique et laïc, une sorte de « saucissonnage » des citoyens, ni de concurrence victimaire. Nous avons un organisme public, la Dilcrah, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et l'antitziganisme. Et toujours rien qui concerne les citoyens musulmans. C'est curieux et ce n'est pas acceptable, a fortiori après la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Attendons de voir maintenant le crédit que cette association peut avoir auprès des musulmans eux-mêmes."

6. En ce début de mois de ramadan, comment la tragédie de Gaza percute-t-elle les populations de confession et/ou de culture musulmane ?

"Tarik Yildiz Il s'est dit que la jeunesse musulmane aurait eu tendance à justifier le massacre du 7 octobre. Je n'ai pas du tout entendu cela. En revanche, la dénonciation du « deux poids deux mesures » ou double standard est très forte, avec un sentiment de marginalisation.

Franck Frégosi Je n'ai pas entendu de discours favorable au Hamas, même si certains font valoir qu'il faut réintroduire de l'Histoire. La critique du double standard est adressée aussi à l'attitude des pouvoirs publics avec le sentiment que les morts de Gaza ont suscité moins d'indignation que ceux du 7 octobre. La position a évolué, il était temps, entre la reconnaissance de la légitimité de la défense de l'État israélien, puis la priorité donnée à un cessez-le-feu."

7. Que répondez-vous à ceux qui disent qu'il ne faut pas importer ce conflit en France ?

"Ghaleb Bencheikh Mais le conflit est déjà importé. Certes, il ne l'est pas sous forme incandescente. Évitez qu'il ne le soit. Nous devons pour cela agir pour la paix civile et la concorde parce que ceux qui parlent de guerre civile ne veulent que hâter la conflagration généralisée et ça, ce n'est bon pour personne."

8. Y a-t-il des raisons de craindre que ce ressentiment n'attise les haines et n'aggrave les fractures existantes ?

"Kahina Bahloul Il y a un risque parce qu'il y a un vrai sentiment

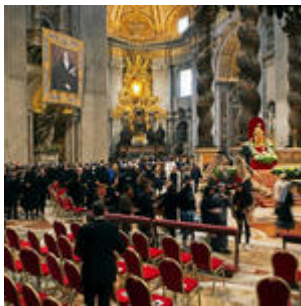
d'injustice, mais surtout parce que certains assimilent l'islam ou une grande majorité des musulmans au Hamas. On l'entend dans certains médias. Il va falloir vraiment combattre ces discours et ces amalgames, y compris ceux qui assimilent les juifs avec l'État d'Israël, ou la critique du gouvernement israélien avec de l'antisémitisme, ou encore le soutien à la cause palestinienne avec l'islamisme. Halte aux amalgames !

Franck Frégosi J'observe une extrême prudence, un pragmatisme des organisations musulmanes qui savent qu'elles sont attendues au tournant. Il y a eu polémique entre le grand rabbin de France et le recteur de la grande mosquée de Paris, ce dernier rappelant qu'il y avait, par-delà l'indignation partagée, un problème d'injustice à l'égard du peuple palestinien."

[Lire la suite](#)



IVG ET CONSTITUTION



De la "Manif pour tous" à l'IVG dans la Constitution : comment la droite catholique a perdu sa voix

Avec l'inscription de l'IVG dans la Constitution, on aurait pu s'attendre à une déferlante d'arguments inspirés par la défense de convictions religieuses, mais il n'en fut rien.

À « Marianne », on est presque inquiets : les Républicains ont-ils perdu la foi ?

Sommaire

1. 72 LR POUR, 41 CONTRE,
2. UN VOTE CATHOLIQUE QUI S'ÉLOIGNE VERS L'EXTRÊME DROITE.

[Lire la suite](#)



Déclaration du Conseil permanent de la Conférence des évêques au sujet de l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution

La déclaration qui suit date de décembre 2022. Fin octobre 2023, le président de la République a annoncé vouloir présenter un projet de loi d'ici la fin de l'année 2023 pour inscrire la liberté de recourir à l'avortement dans la Constitution.

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes et Responsable du groupe de travail sur la bioéthique au sein de la Conférence des évêques de France, a réagi à cette annonce dans un entretien à Vatican News.

[Lire la suite](#)





IVG dans la Constitution : « La liberté qui est celle du médecin restera une liberté d'appréciation, une liberté de conscience qui lui est propre », assure le ministre de la Santé

« La liberté qui est celle du médecin restera une liberté d'appréciation, une liberté de conscience qui lui est propre », a assuré ce mardi sur CNEWS le ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, Frédéric Valletoux.

[Voir la vidéo](#)



Liberté de conscience, délais de recours à l'IVG : que peut changer le vote du Congrès?

DÉCRYPTAGE | Un « évènement historique » ou un simple « symbole » sans effet concret, la perspective d'une constitutionnalisation de l'avortement divise.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Figaro,
le 3 mars 2024**

(...)

La « liberté garantie » de l'IVG, inscrite dans la Constitution, peut-elle entraîner sa suppression? Guillaume Drago, professeur de droit public, n'exclut pas cette hypothèse. « L'ajout du mot "garantie" au mot "liberté" tend à instaurer un droit opposable. La liberté de conscience n'est pas aussi fermement inscrite dans le bloc constitutionnel. Si le Conseil constitutionnel devait être interrogé sur une nouvelle loi qui supprime la clause de conscience spécifique des soignants en matière d'IVG, il pourrait dire que c'est nécessaire pour garantir la liberté d'avorter. Ce n'est pas une certitude mais une possibilité », explique-t-il.

Alors que les partisans de sa suppression considèrent qu'elle est superflue et s'apparente à un outil pour « contrôler le corps des femmes », ce professeur de l'université Paris 2 Panthéon rappelle que la clause relative à l'IVG, inscrite dans la loi, a « une valeur normative bien supérieure à la "clause générale", de valeur seulement réglementaire ».

[Lire la suite](#)



Constitutionnalisation de l'IVG : comment l'Église de France s'est positionnée depuis 50 ans

Analyse | De la loi Veil à l'entrée du droit à l'avortement dans la Constitution, prévue pour lors de la réunion du Congrès lundi 4 mars à Versailles, la position de l'Église de France est restée ferme ces cinquante dernières années, même si l'adhésion des Français au droit à l'avortement ne lui a pas permis d'en faire un cheval de bataille.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, La Croix,
le 4 mars 2024**

(...)

Car si la doctrine reste ferme, la pastorale des évêques de France, elle, s'adapte dès 1975 à une population française largement en faveur de la loi Veil. « Dans ses apparitions médiatiques, en 1975, le cardinal Marty affirme l'hostilité de l'Église à la loi, tout en reconnaissant observer que les Français y

sont favorables », rappelle Denis Pelletier. Cette reconnaissance « désolée » amène les évêques à adapter leur discours. De retour de l'Assemblée des évêques en novembre 1974, Félix Lacambre, alors chef de la rubrique religion de La Croix, note par exemple que, « volontairement, on ne fait plus référence à la loi ou à la morale naturelles, mais au patrimoine des chrétiens : la Bible, l'appel à devenir enfant de Dieu. On n'emploie plus les mots chargés d'affectivité et de jugement comme "crime", "meurtre" mais on parle d'"atteinte radicale à la vie" ».

De la même manière, l'argumentation ecclésiale contre l'IVG va puiser davantage dans le registre des droits de l'homme. Dans ses communiqués, de 1975 à nos jours, la CEF introduit systématiquement la question de la vie comme celle du droit d'un enfant à naître. Elle souligne les risques psychologiques de l'avortement pour les femmes, insiste pour que les familles dans des situations difficiles soient accompagnées socialement et économiquement, et appelle au respect de la clause de conscience des soignants catholiques. Malgré tout, la CEF ne s'exprime publiquement sur la question qu'à l'occasion de changements de législation : en 2001 par exemple, lorsque le délai s'allonge de dix à douze semaines, ou en 2014, lorsque l'Assemblée nationale remplace la notion de « détresse » chez la femme par l'absence de volonté à poursuivre une grossesse. Autrement, « au risque de rendre son discours inaudible, l'IVG n'est qu'un sujet parmi les autres pour l'Église de France », constate Charles Mercier.

Si l'Église de France n'a jamais fait de l'IVG son cheval de bataille, sa position est restée ferme. L'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution suscite ainsi aujourd'hui de vives inquiétudes dans l'épiscopat. « Le débat est-il encore possible ?, s'interroge notamment Mgr Olivier de Germy, archevêque de Lyon, dans un communiqué. Que deviendra ce dernier si la loi venait à être adoptée ? La liberté d'expression sera-t-elle garantie ? Et la liberté de conscience ? »

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Le rapport de la commission du Sénat demandée par Mickaëlle Paty pointe la "terrible solitude" des enseignants

Les auteurs du rapport, issus de l'alliance de droite et du centre majoritaire au Sénat, proposent ainsi plusieurs mesures sur le volet de la formation, pour que l'Éducation nationale « reprenne la main » sur la formation des enseignants, en « ne faisant plus dépendre la formation initiale de l'université ». Ils proposent également de « revoir le corpus disciplinaire » en cas de menaces et autres pressions, à travers une « harmonisation des sanctions au niveau national ».

[Lire la suite](#)





NOTE D'INFORMATION | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Février 2024 | Les signalements d'incidents graves dans les écoles publiques et les collèges et lycées publics et privés...

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

TÉLÉCHARGER LA NOTE D'INFORMATION : [ICI](#)

[Lire la suite](#)



Islam radical, insultes misogynes, parents d'élèves qui viennent « régler des comptes » : l'accablant rapport sénatorial sur l'école française

Un rapport issu d'une commission d'enquête lancée après l'assassinat de Samuel Paty pointe une « école de la République en danger ». 38 recommandations ont été formulées par deux sénateurs.

Sommaire

1. Autocensure et parents d'élèves menaçants,
2. Harmoniser les sanctions, et renforcer la laïcité.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT SÉNATORIAL : [ICI](#)

[Lire la suite](#)



Menaces à l'école : "Il faut à tout prix réaffirmer les choses" sur la laïcité, pointe le coauteur d'un rapport sur les agressions contre les enseignants

"La situation est plus que préoccupante, les violences dont sont victimes les professeurs sont en augmentation", s'est alarmé jeudi le sénateur Les Républicains François-Noël Buffet, coauteur du rapport de la mission d'information sur les agressions contre les enseignants.

[Lire la suite](#)



ÉDITO | Laïcité à l'école : les propositions du Sénat pour mieux protéger les professeurs

Une commission d'enquête sénatoriale a présenté mercredi un rapport qui formule des recommandations pour renforcer le respect de la laïcité à l'école. Pour les sénateurs, l'État doit davantage aider, accompagner et former les enseignants.

[Écouter la suite](#)





Propositions de la Commission Paty sur la laïcité à l'école : le casse-tête des sorties scolaires | Le Parisien

La mission sénatoriale recommande que la loi sur l'interdiction des signes ostentatoires et tenues religieuses à l'école s'impose bien lors des activités hors de l'enceinte scolaire. Mais sur le terrain, les enseignants éprouvent souvent des difficultés à faire respecter ce principe.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Parisien,
le 6 mars 2024**

(...)

Voici une des situations, parmi d'autres, auxquelles sont confrontés les enseignants aujourd'hui en France. Le cadre réglementaire en vigueur, qui s'appuie sur la loi de 2004 sur la laïcité, stipule que le port de tenues religieuses est interdit dans « toutes les activités placées sous la responsabilité des écoles ou des établissements ou des enseignants, y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte scolaire ». Voici pour le principe.

Mais les sénateurs veulent encore préciser les contours réglementaires et aller plus loin. Dans un rapport sur la laïcité à l'école publié ce mercredi 6 mars, la commission d'enquête parlementaire du Sénat sur « les menaces et agressions contre les enseignants » recommande « d'élargir l'interdiction à toute activité organisée par l'institution scolaire, y compris en dehors du temps scolaire ».

(...)

« Il y a des zones grises sur les sorties hors du temps scolaire. Par exemple, lors d'une remise de diplôme, de participation à un salon de l'orientation... il existe un flou dans l'application de la loi qu'il nous semble important de préciser », explique Laurent Lafon, sénateur centriste, et un des rapporteurs de la mission sénatoriale avec le LR François-Noël Buffet.

(...)

Pour tous ces personnels de l'Éducation nationale, veiller à faire respecter le principe de la loi de 2004 est un combat quotidien, face à des jeunes aux convictions religieuses fortement ancrées pour une grande majorité d'entre eux.

À ce titre, la proposition sénatoriale leur apparaît trop déconnectée des réalités du terrain pour être réellement efficace. « C'est inapplicable », estime l'enseignante de français pourtant très attachée aux valeurs de la République.

[Lire la suite](#)



« Nous étions dans un contexte de peur pour notre vie » : une enseignante menacée par un élève sur TikTok, après un cours sur la laïcité

Le Sénat doit rendre public dans la journée les conclusions d'un rapport sur le signalement et le traitement des pressions, menaces et agressions dont les enseignants sont victimes.

Objectif : comprendre les mécanismes qui peuvent aboutir à ces violences afin d'éviter toute récidive. Des menaces dont a été victime cette professeure qui témoigne anonymement au micro d'Europe 1.

Sommaire

1. "J'ai senti qu'elle était complètement remontée",
2. "Je suis devenue très vigilante".

[Voir la vidéo](#)



Laïcité à l'école : "Il y a des évolutions qui ne sont pas rassurantes, notamment la résignation de certains professeurs à l'autocensure", pour Amélie Chelly (spécialiste des islams politiques)

Le proviseur du lycée Ravel (XXe arrondissement de Paris) a été menacé de mort sur les réseaux sociaux après une altercation avec trois élèves à qui il demandait de retirer leur voile. L'une d'elle, majeure et scolarisée en BTS, a ignoré la consigne et aurait été "prise par l'épaule" puis "attrapée par le bras" par le proviseur, selon le compte-rendu de l'académie. L'élève a porté plainte pour "violences n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail" et le proviseur pour "acte d'intimidation envers une personne participant à l'exécution d'une mission de service public pour obtenir une dérogation aux règles régissant ce service".

[Voir la vidéo](#)



Proviseur menacé de mort à Paris : une étudiante en BTS a-t-elle le droit de porter le voile ?

Les règles varient entre les établissements du secondaire et ceux de l'enseignement supérieur.

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : un rapport sénatorial pointe la "terrible solitude" des enseignants

À la suite d'un courrier de Mickaëlle Paty, la sœur de Samuel Paty à Gérard Larcher, une commission d'enquête a été ouverte autour des menaces et agressions dont peuvent faire l'objet les professeurs. Dans leur rapport, les sénateurs ont pointé la "terrible solitude" des enseignants face à un quotidien "marqué par les tensions et les conflits".

Ils ont fait plusieurs recommandations pour mieux accompagner le personnel éducatif.

[Lire la suite](#)





Laïcité, menaces et agressions envers les profs : « L'école de la République est en danger », selon une commission d'enquête

Les sénateurs François-Noël Buffet (LR) et Laurent Lafon (Union centriste) ont présenté ce mercredi 6 mars les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur le signalement et le traitement des pressions, des menaces et agressions dont les profs sont victimes.

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : un rapport sénatorial accablant | L'Édito - C à vous - 07/03/2024

[Voir la vidéo](#)



Laïcité à l'école : la maison brûle et la ministre l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, regarde ailleurs

LA CHRONIQUE DE SOPHIE COIGNARD | La ministre de l'Éducation nationale néglige de s'emparer d'un rapport édifiant du Sénat sur les atteintes à la laïcité. Un gros mot pour elle ?

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire,
Le Point, le 8 mars 2024**

(...)

Les présidents des commissions des Lois et de l'Éducation, dans leur présentation du rapport, ont insisté sur la nécessité de faire preuve de clarté et de fermeté pour restaurer les valeurs de la République à l'école. Ils prennent pour exemple l'interdiction de l'abaya par Gabriel Attal, qui a été respectée sans pour autant créer de troubles dans les établissements.

Ce n'est pas en soupesant le bien-fondé de propositions concrètes, pour déterminer si elles ont déjà été mises en oeuvre ou si elles pourraient l'être, que la spirale infernale du séparatisme provocateur sera enrayée à l'école et au collège. Pour paraphraser Jacques Chirac, la maison brûle et madame Belloubet regarde ailleurs ; elle ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas.

[Lire la suite](#)





La Cour d'appel valide la loi 21 sur la laïcité de l'État

La Cour d'appel du Québec confirme la validité de la loi 21 sur la laïcité de l'État et le port des signes religieux. Le jugement donne raison au gouvernement Legault et inflige notamment une défaite à la commission scolaire English-Montréal. Le fédéral, lui, réitère que si la cause est portée en Cour suprême du Canada, il interviendra.

Sommaire

1. Pas d'exemption pour les commissions scolaires anglophones,
2. Il est à son avis une grande victoire pour le gouvernement Legault et une défaite pour le juge Blanchard, de première instance, dit-il. Car contrairement à ce magistrat qui estimait que le port de signes religieux faisait partie du pouvoir de gestion des écoles, cela a ses limites, selon la Cour d'appel,
3. « Une victoire sur toute la ligne »,
4. Justin Trudeau réaffirme son opposition,
5. Une volonté de contestation « odieuse ».

[Lire la suite](#)



La laïcité dans l'État, un délicat équilibre

Le récent jugement de la Cour d'appel du Québec a marqué une victoire importante du gouvernement québécois dans sa défense de la Loi 21, portant sur la laïcité de l'État. Néanmoins, la question de savoir dans quelle mesure cette loi respecte les chartes reste quasiment entière, en raison de l'impact et de la portée des pouvoirs de dérogation prévus à la fois dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Ce jugement laisse par ailleurs en plan pour une bonne part la question de savoir quel sens il convient de donner à la laïcité de l'État et quelle interprétation il y a lieu de donner à la liberté de conscience et de religion de nos jours.

(...)

Sommaire

1. Restrictions,
2. Compromis,
3. Identité.

[Lire la suite](#)



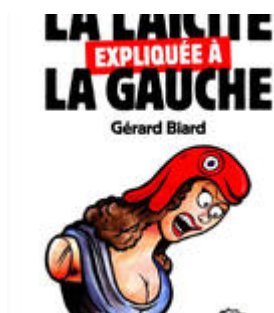
La laïcité divise

C'est amusant, ce reproche que l'on fait à la laïcité d'être clivante, de diviser et de causer par là du tort à la société. Un tel reproche est si inconsistant qu'on pourrait sans aucune peine le retourner comme un gant : ce sont les militants opposés à la laïcité qui divisent, séparent, désunissent, en voulant à toute force que chaque « communauté » religieuse affiche sa « différence » en portant des signes distinctifs qui permettent au premier coup d'œil de distinguer les « vrais croyants » des infréquentables impies. Il faut quand même une certaine dose de mauvaise foi pour penser que le hidjab et plus encore le voile intégral sont là pour rapprocher les gens !

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



La laïcité expliquée à la Gauche de Gérard Biard Charlie Hebdo ·

La laïcité, de la Révolution française aux débuts des années 1980, a été longtemps un marqueur de la gauche française dans toute sa diversité. Ce fut le cas lors de moments historiques majeurs comme lors de la Commune insurrectionnelle, patriotique et sociale de 1871, lors des lois scolaires laïques des années 1880, lors du vote de la loi du 9 décembre 1905 dite de séparation des Églises et de l'État, lors du Front populaire de 1936.

Aujourd'hui la gauche se caractérise soit par un attachement légitime au principe de laïcité et un abandon du combat social, soit par une volonté de combat social pour une société plus juste et égalitaire tout en faisant preuve au mieux d'angélisme à l'égard de l'islam politique. Ces derniers ne prennent pas conscience que derrière le fondamentalisme religieux pointe une volonté d'organisation totalitaire de la société qui écrasera toute perspective d'émancipation individuelle et collective. Le pire de la gauche est celle qui a abandonné la défense de la laïcité tout en tournant le dos aux travailleurs par leur adhésion au libre-échange ultralibéral.

La laïcité que la droite et l'extrême-droite font mine de défendre est une imposture et une manipulation, car elle stigmatise une religion, celle des musulmans. Ce faisant, ils contribuent à diviser les travailleurs. À ReSPUBLICA, nous sommes pour le peuple rassemblé en menant le combat laïque et social.

La République laïque est adogmatique et s'abstient de dire quelle est la bonne option spirituelle, religieuse ou athée. En revanche, elle n'hésite pas ou ne devrait pas hésiter à sanctionner les dérives obscurantistes ou intégristes de quelque religion que ce soit, hindouiste, bouddhiste, chrétienne, musulmane, judaïque... Elle permet, autorise l'expression des critiques à l'égard des idées politiques et religieuses. La christianophobie, la judéophobie, l'islamophobie, l'athéophobie... ont droit de cité. En revanche, les discriminations en raison des opinions politiques exprimées même religieuses sont interdites, sauf si ces dernières entrent en opposition avec la liberté de conscience ou avec l'ordre public, à savoir la protection des biens et des personnes, la tranquillité publique et la salubrité publique.

Suivent, en italique, y compris les intertitres, des passages fondamentaux du texte de Gérard Biard assortis le cas échéant de commentaires ou de mises en forme qui sont de l'auteur de la recension.

Sommaire

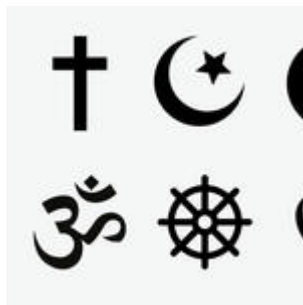
1. « La droite fille aînée de l'Église »,
2. « Les perroquets de la gauche Allah Akbar »,
3. « La boîte à outils laïque »,
4. « Athéisme et démocratie »,
5. « Pas de démocratie sans laïcité »,
6. « Laïcité, nom féminin »,
7. « Le voile en étendard »,
8. « L'école laïque sous le joug de Dieu »,
9. « L'islamophobie, escroquerie sémantique »,
10. « Les racistes utiles »,
11. « Macron, mon curé à l'Élysée ».



Agora « Laïcité menacée, République en danger »

Intervenants :

Tâm TRAN HUY,
Gérard LARCHER,
Yaël BRAUN-PIVET,
Quentin Llewellyn,
Tâm TRAN HUY,
Laurent LAFON,
François-Noël BUFFET,
Tâm TRAN HUY,
Marcel GAUCHET,
Lannis RODER,
Philippe COURT,
Valerie-Odile DERVIEUX,
Chloé MORIN,
Dominique SCHNAPPER,
Echange avec la salle,
Bruno RETAILLEAU,
Gérard LARCHER.

[Voir la vidéo](#)

Pourquoi la France a-t-elle interdit les signes religieux ostensibles à l'école ?

La loi prohibant le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse à l'école fête ce mois-ci ses vingt ans. À cette occasion, Milan Sen, collaborateur politique et co-auteur de *Préserver la laïcité* (L'Observatoire, 2024), revient pour la Fondation sur la genèse de cette législation unique dans les démocraties occidentales. Car si cette loi est encore approuvée par une large majorité de Français, il apparaît plus que jamais nécessaire d'en examiner les fondements intellectuels et politiques.

Sommaire

1. Le voile à l'école : tolérance ou interdiction ?
2. Les travaux de la commission Stasi,
3. Pourquoi interdire les signes religieux ostensibles à l'école ?
4. La loi de 2004 : réussite ou échec ?

[Lire la suite](#)



Voilà ce que révèle vraiment la comparaison entre les lycées Averroès et Stanislas | Atlantico.fr avec Guylain Chevrier

Certains dirigeants politiques de gauche s'indignent des différences de traitement entre le lycée Averroès et Stanislas. Y a-t-il réellement des atteintes à la laïcité et un « embrigadement » idéologique des élèves au sein de ces établissements scolaires ?

Sommaire

1. Une partie de la classe politique dénonce un deux poids de mesures entre le traitement du lycée Averroès et de Stanislas. Est-ce justifié ?
2. Quels sont les points communs entre la situation des deux établissements ? Et quelles sont les différences ?
3. Est-ce que le comportement des deux lycées crée une idéologie dangereuse pour la société ?

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ ET EXAMEN



Laïcité et examens

Les étudiantes et étudiants doivent se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui tendent à permettre la vérification de leur identité et à prévenir les risques de fraudes. De leur côté, les surveillants doivent appliquer ces contrôles dans des conditions égalitaires et respectueuses du droit, y compris donc de la laïcité. Rappel des règles applicables en la matière.

Sommaire

1. Un visage toujours visible,
2. Un contrôle possible en début d'épreuve,
3. Un traitement égalitaire et respectueux.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ ET FÉMINISME



Journée des droits des femmes : "Laïcité et féminisme sont deux principes faits pour se conjuguer"

UNE LAÏCITÉ ÉMANCIPATRICE

La laïcité, parce qu'elle est le fruit d'un consensus historique portant en elle à la fois la liberté de conscience et la séparation stricte des institutions publiques et donc politiques des religions, est un chemin d'émancipation de l'humanité et des femmes en particulier. C'est pourquoi, nous déplorons qu'une partie de la gauche se soit perdue en complaisance et arrangements opportunistes face à certains intégrismes religieux. Aujourd'hui, nous le payons cher. En délaissant sciemment cet ADN de fervents défenseurs de la laïcité, nous avons



LAÏCITÉ ET POLITIQUE



Insoumis, sociaux-démocrates, macronistes... comment ils nous ont fait perdre la bataille de la laïcité

Ils ont contribué à installer dans certaines têtes l'idée que la laïcité constituerait une arme contre l'islam. Ou bien ont baissé les bras face au prosélytisme en s'abritant derrière les valeurs de la liberté et de l'inclusivité. Tour d'horizon politique, médiatique et mercantile.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire, Marianne, le 2 mars 2024

Sommaire

1. GAUCHE RADICALE : UNE TRAHISON EXEMPLAIRE,

"Conversion sur le fond, souvent, à l'idée que le multiculturalisme est préférable à un universalisme français jugé hors-sol, une évolution qui doit autant à l'influence du prêt-à-penser à l'anglo-saxonne qu'aux coups de boutoir des militants indigénistes. La messe est dite, si l'on ose dire : les plus farouches ennemis de la laïcité républicaine se trouvent aujourd'hui dans les rangs de Jean-Luc Mélenchon et de ses épigones."

2. UN CENTRE GAUCHE DIVISÉ,

"Si les plus médiatiques hérauts de la social-démocratie se réclament aujourd'hui bruyamment de l'idéal laïque – bien pratique pour se différencier de la gauche radicale compromise –, ce camp n'a pas toujours été aussi clair, notamment quand il était aux manettes. L'époque où les « rad-soc » trouvaient leur unité dans leur opposition farouche au cléricisme est bien révolue... Qu'on en juge plutôt : dans les années 1980, le pouvoir mitterrandien troque le modèle assimilationniste pour un « droit à la différence » lénifiant qui pave la voie à toutes les revendications communautaires, souvent accueillies avec bienveillance dans les collectivités gérées par les socialistes ; en 1989, alors que l'affaire du voile de Creil éclate, toute une fraction du PS se détache de la tradition laïque pour faire droit aux menées religieuses, tandis que Lionel Jospin refuse de trancher.

Enfin, en 2013, François Hollande fait un beau cadeau aux communautaristes en créant un Observatoire de la laïcité, confié aux bons soins des inénarrables Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène, lesquels prennent soin... de fermer grand les yeux sur le péril islamiste, considéré comme une angoisse réservée aux xénophobes."

3. SOUVENT MACRON VARIE...

"Le Macron originel semblait plus que méfiant à l'égard du républicanisme, marchant dans les pas du philosophe Paul Ricœur, de la deuxième gauche sensible à l'expression religieuse et d'une conception à l'américaine des rapports sociaux. Ce président fustigeant la « laïcité revancharde » a laissé la place à

un hussard noir courageux après l'attentat contre Samuel Paty... mais Emmanuel Macron est loin d'être toujours clair sur ses intentions, entre des choix de nominations incertains aux ministères clés et des embardées improbables, comme en décembre, où il a cru bon de laisser le grand rabbin de France allumer une bougie de Hanoukka au beau milieu de l'Élysée."

4. DES DROITES BOÎTEUSES.

"Charles Maurras, Albert de Mun et le pape Pie X se retournent peut-être dans leur tombe : la droite héritière du cléricisme au tournant du XXe siècle est aujourd'hui la famille qui s'affirme le plus comme le porte-drapeau de la laïcité, y compris du côté du Rassemblement national qui s'opposait encore à la loi sur le port des signes religieux à l'école en 2004. Mais il y a bien sûr un hic, puisque la laïcité que défendent conservateurs et nationalistes de tout poil est bien souvent détournée de son sens.

(...)

La droite ne voit ainsi aucune contradiction à vouloir inscrire à la fois la laïcité et les « racines chrétiennes de la France » dans la Constitution. Le Rassemblement national invoque la laïcité mais foule aux pieds la liberté de conscience, en inscrivant notamment dans son programme l'interdiction de porter le voile sur la voie publique. Comme souvent, l'examen du terrain local révèle des manquements encore plus manifestes : on ne compte plus les élus de droite qui n'hésitent pas à confier symboliquement la destinée de leur collectivité aux autorités religieuses, à l'image de Christian Estrosi, à Nice, ou de Laurent Wauquiez avec ses envolées annuelles à Lyon lors du Vœu des échevins."

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ ET SERVICES PUBLICS



Sondage : 61 % des Français seraient favorables à une interdiction du port des signes religieux visibles dans l'espace public

Dans le cadre de l'agora de la laïcité organisé par le Sénat, ce mercredi, un sondage CSA Research sur la perception de la laïcité dans les services publics indique qu'une majorité de Français serait plutôt favorable à un durcissement de la législation.

Sommaire

1. 58 % des Français pensent que la laïcité vise à exclure les religions de l'espace public,
2. 56 % des agents publics estiment que ce principe a des conséquences positives sur le vivre-ensemble.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ ET UNIVERSITÉ



Laïcité : une université peut refuser un agrément à une association étudiante culturelle | Par Rémy Dandan, Avocat

Par décision du 29 février 2024, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Versailles a jugé qu'une association étudiante organisant et assurant la promotion d'activités culturelles peut se voir refuser un agrément associatif par une université au nom du principe de neutralité religieuse des personnes publiques et sans méconnaître la liberté religieuse (CAA de Versailles, Formation plénière, 29 février 2024, 21VE00973).

Sommaire

1. La définition du caractère culturel ou cultuel de l'association par le juge,
2. L'application de la loi de 1905 à l'association,
3. Sur l'application du financement des aumôneries à une association étudiante.

[Lire la suite](#)



LAÏCOMÈTRE



Êtes-vous plus "laïcard" que les jeunes Français ? Découvrez-le avec notre laïcomètre

La loi de 2004 sur le port des signes religieux ostensibles à l'école soufflera sa vingtième bougie le 15 mars. La jeunesse française semble lui tourner le dos. Qu'en est-il de vous ?

[Lire la suite](#)



LOI DU 15 MARS 2004



Laïcité à l'école : du « foulard » de 1989 aux abayas d'aujourd'hui, trente-cinq ans de controverses

ENQUÊTE | L'interdiction des signes religieux ostensibles au sein de l'école publique, actée par la loi du 15 mars 2004, a déchiré le monde politique et intellectuel dès les premières affaires de « foulards islamiques ». Son principe et ses modalités continuent de susciter de profondes divisions.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Monde,
le 8 mars 2024**

Sommaire

1. Polémique nationale,

"L'affaire de Creil va changer la donne, en consacrant dans la

conscience collective un lien quasi automatique – qu'on le déplore ou non – entre les sujets « laïcité » et « islam ». Elle éclate, du point de vue de l'opinion publique, sur un terrain rendu sensible par le souvenir encore vif d'une série d'épisodes terroristes ayant frappé la France depuis le début de la décennie 1980. Une sensibilité renforcée par l'onde de choc mondiale de la fatwa lancée quelques mois auparavant, en février 1989, par l'ayatollah Khomeyni, appelant au meurtre de l'écrivain américano-britannique Salman Rushdie. A l'appel d'associations musulmanes intégristes, un rassemblement place de la République, à Paris, de quelques centaines de manifestants pro-fatwa avait alors choqué.

(...)

Partis, gouvernants, élus, responsables associatifs représentants de tous les courants de pensée... chacun, par l'ampleur que revêt l'affaire, est tenu de prendre position. Très vite, dans l'univers politique et intellectuel, l'affaire provoque une déchirure entre des conceptions radicalement opposées : d'un côté, schématiquement, les défenseurs d'une laïcité se voulant tolérante, acceptant certains accommodements avec les affirmations religieuses ; de l'autre, les tenants d'une laïcité intransigeante, décrivant tout compromis, même de détail, comme un abandon.

(...)

À l'automne 1989, le pouvoir politique est socialiste. Le président François Mitterrand a entamé son second septennat, le premier ministre est Michel Rocard et le ministre de l'éducation, Lionel Jospin. Confronté à l'affaire, ce dernier se prononce contre l'exclusion des jeunes filles concernées – celles de Creil ou d'autres – tout en maintenant le dialogue pour tenter de les faire renoncer à leur voile. « L'école ne peut exclure car elle est faite pour accueillir », explique-t-il à l'Assemblée nationale lors des questions d'actualité.

Validé par l'Elysée et Matignon, ce choix, qui se traduit sur le terrain par un flou inévitable, divise profondément les socialistes entre « tolérants » et « intransigeants », les deux s'accordant néanmoins pour considérer le voile comme un symbole d'oppression des femmes."

2. Un raidissement s'installe,

"Début novembre, Le Nouvel Observateur publie une tribune mémorable où cinq figures de la vie intellectuelle (Élisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Élisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler) s'insurgent contre ce « Munich de l'école républicaine ». À l'opposé, dans Le Monde du 10 novembre, le président de SOS Racisme, Harlem Désir, récuse la tentation de « chasser les jeunes filles au foulard de l'école publique » et préfère placer la « frontière de la laïcité » sur les programmes scolaires « dont l'État est seul maître, sans discussion ni concession possible ».

Pris dans ces feux croisés, Lionel Jospin saisit le Conseil d'État. Dans un avis du 27 novembre, celui-ci estime que le port de signes religieux par les élèves « n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité »... sous réserve qu'il n'ait pas un « caractère ostentatoire ou revendicatif », qu'il ne constitue pas « un acte de pression, de provocation, de prosélytisme » et qu'il ne trouble pas le fonctionnement de l'établissement. L'avis souligne qu'il « appartient aux autorités détentrices du pouvoir disciplinaire » (donc aux chefs d'établissement) d'apprécier si de telles conditions sont réunies.

(...)

Au même moment, les échos de la terreur islamiste en Algérie contribuent à échauffer les esprits. « En France, les lycéennes zélées savent que leur voile est taché de sang », déclare ainsi André Glucksmann à L'Express du 17 novembre 1994.

Au retour de la droite et du centre au gouvernement, en 1993, François Bayrou est nommé à l'éducation. Alors qu'en 1989 il se prononçait contre l'exclusion des élèves voilées, c'est pourtant lui qui, par une circulaire du 20 septembre 1994, va pour la première fois édicter l'interdiction des signes « ostentatoires » d'appartenance religieuse, tout en autorisant les « signes plus discrets ». Globalement appliquée, malgré certains conflits médiatisés, la circulaire Bayrou ne provoque pas, de la part des élèves de culture musulmane, la désertion de l'école publique que redoutaient les tenants du compromis.

Cependant, la crainte d'une montée de l'islamisme continue d'infuser dans le corps social. Un raidissement s'installe, ou plutôt s'accroît, envers toute expression revendicative associée à la religion musulmane. De ce point de vue, le climat se détériore encore après le choc planétaire du 11 septembre 2001 : il arrive en France que des élèves, le plus souvent par provocation, se réclament d'Oussama Ben Laden devant des adultes horrifiés. La seconde Intifada (2000-2005) et l'invasion de l'Irak (2003) contribuent également à alourdir l'atmosphère. Celle-ci se révèle particulièrement pesante pour les familles juives qui, devant la multiplication d'actes ou de propos antisémites, amorcent un mouvement de retrait des établissements scolaires les plus difficiles. Un phénomène qui s'est renforcé depuis.

(...)

Dans sa période de gestation, le texte avait suscité certaines oppositions. Les organisations musulmanes avaient exprimé, bien qu'en termes généralement modérés, leur désaccord et quelques milliers de personnes avaient manifesté à Paris et à Marseille. Mais une grande part du monde enseignant, motivée par le souci d'éviter toute « stigmatisation » et de préserver la « liberté de conscience », n'était pas non plus en phase avec l'interdiction du voile. Autour de la Ligue de l'enseignement s'était agrégée une coalition réunissant la majorité des syndicats enseignants – sauf l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), héritière sourcilleuse du combat laïque – ainsi que la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la Ligue des droits de l'homme et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)."

3. « Objet culturel »,

"En juillet 2005, Hanifa Cherifi, inspectrice générale de l'éducation nationale hostile au port du voile – il n'est, selon elle, « en rien lié à la manière de vivre l'islam chez la majorité des musulmans » –, remet au ministre un rapport dressant un bilan positif de la première année d'application de la loi, dont elle dit que « nombre de jeunes filles et de parents » l'ont vécue « comme une libération ». Le nombre de cas de signes religieux recensés au cours de l'année scolaire 2004-2005 est, selon le rapport, de 639 (dont deux grandes croix et onze turbans sikhs). Sur cette question s'installe alors un certain apaisement, apprécié par l'encadrement des collèges et lycées. Alors que, dans la société, le port du voile progresse parmi les femmes de milieux musulmans, une scène devient familière dans l'univers scolaire : les jeunes filles voilées ont pris l'habitude de retirer leur voile en arrivant à l'entrée de leur établissement et de le remettre à leur départ.

En se banalisant, le voile perd aussi de sa signification. « Des filles qui portent le foulard avec un pantalon serré, ou des vêtements moulants ou transparents, laissent à penser que le sens initial du foulard se perd peu à peu. Il est devenu une tendance, un "objet culturel" », constate, dans une tribune au Monde, le 3 octobre 2013, le recteur de la mosquée de Bordeaux, Tareq Oubrou.

(...)

Sur le plan politique, cette accalmie ne désarme pourtant ni les laïques intraitables qui, au risque d'apparaître en phase avec l'extrême droite, voient en chaque femme voilée une menace « islamiste » ni les adversaires de la loi. Ces derniers forment un ensemble hétérogène, comprenant les courants islamistes ou sympathisants, à l'exemple du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), mais aussi – bien au-delà de cette association qui sera dissoute par le gouvernement en 2020 – la plupart des organisations de la gauche radicale, qui dénoncent une « islamophobie d'État ». Les opposants sont également des universitaires, pas forcément liés à cette gauche, mais qui la rejoignent dans la dénonciation d'une « conception intégriste de la laïcité » ou, selon la formule du sociologue Raphaël Liogier, du « mythe dévastateur de l'islamisation ».

Le respect de la loi de 2004 étant suffisamment établi pour condamner à l'échec toute tentative de réintroduction du voile dans l'enceinte scolaire, certaines élèves réfractaires ont trouvé un moyen de signifier leur désaccord en jouant sur les limites. À partir des années 2010, vont apparaître des « jupes longues », « robes longues » ou abayas : autant de vêtements parfois portés comme substituts au voile mais permettant, en cas de réaction hostile des autorités scolaires, de nier leur caractère de signes religieux. La première affaire fortement médiatisée de ce genre intervient en mars 2011 au lycée Auguste-Blanqui de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) où six jeunes filles, soutenues par le CCIF et par un militant intégriste, s'engagent dans un bras de fer, qu'elles perdront, avec la proviseure.

Au fil des années suivantes, de manière épisodique, les « jupes longues » ressurgissent çà et là, notamment à Marseille et à Montpellier, sans jamais prendre l'allure d'un phénomène massif. En avril 2015, le cas de Sarah, 15 ans, à qui on refuse d'entrer dans son collège de Charleville-Mézières en raison de sa tenue, fait le succès du hashtag #JePorteMaJupeCommeJeVeux, soulignant le nouveau rôle amplificateur des réseaux sociaux sur ces sujets."

4. Surenchère du monde politique.

"Le New York Times y consacre un article s'étonnant de la rigueur de la laïcité en France. Jean Baubérot, figure de la « laïcité d'inclusion », constate que « l'école publique use beaucoup d'énergie à s'engouffrer dans l'engrenage de définir ce qu'est un vêtement religieux, alors même qu'elle augmente les inégalités sociales et que l'état de certains bâtiments scolaires en Seine-Saint-Denis est scandaleux ». Et de rappeler le propos de Jaurès : « La laïcité est sociale ou elle n'est pas. »

Le philosophe et inspecteur général de l'éducation nationale Abdennour Bidar estime pour sa part que « si des élèves se saisissent collectivement d'un signe pour manifester leur appartenance religieuse dans un but prosélyte, alors la loi doit s'appliquer fermement. Cela demande, toutefois, du discernement, notamment pour distinguer entre signes discrets et signes ostensibles, dans le souci de veiller à la liberté de conscience et d'expression des élèves ».

Après une période de creux, les abayas ont connu en 2022 et 2023 un regain d'actualité, encouragé par des influenceuses TikTok de mode adolescente dont le lien avec des « réseaux » a été soupçonné mais non établi. De même que les affaires de voile, les affaires d'abaya – même avec l'effet de loupe apporté par la surmédiatisation et le choix de certains politiques de s'en emparer – n'ont jamais atteint une proportion statistiquement significative au regard de l'immensité du terrain scolaire.

En revanche, les effets délétères du djihadisme viennent régulièrement accentuer la polarisation sur les questions de laïcité. Chaque attentat, depuis 2015, pousse une partie du monde politique à la surenchère et relance la figure de l' « ennemi intérieur », avec une répercussion sur le terrain scolaire. L'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, impliquant indirectement certains élèves, et celui de Dominique Bernard, le 13 octobre 2023, commis par un ancien élève, ont semé une angoisse durable, même chez les plus chauds partisans d'une laïcité « ouverte ». Désolidariser l'agenda terroriste et les enjeux de l'école est devenu impossible."

[Lire la suite](#)



2004-2024 : continuer à dévoiler les atteintes à la laïcité !

2004-2024 : continuer à dévoiler les atteintes à la laïcité !

[Écouter la suite](#)



Proviseur menacé de mort à Paris : une étudiante en BTS a-t-elle le droit de porter le voile ?

Les règles varient entre les établissements du secondaire et ceux de l'enseignement supérieur.

[Lire la suite](#)



Loi du 15 mars 2004 : la grande victoire du camp laïque après quinze ans de combat

Il y a tout juste vingt ans, le 15 mars 2004, la loi n°2004-228 était promulguée. Celle-ci précisait dans son article premier : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. ». Le camp laïque venait de remporter une victoire historique après quinze ans de luttes acharnées. Avec cette loi, la France a renoué avec l'interdiction des signes religieux promulguée par une circulaire du Front populaire du 15 mai 1937 de Jean Zay, ministre de l'Éducation, qui complétait ses deux circulaires précédentes du 1er juillet et 31 décembre 1936. En effet, ce succès

est l'ultime conséquence d'un combat pour la laïcité qui débuta en 1989.

Sommaire

1. « L'affaire du foulard de Creil »,
2. Mobilisation laïque de la société civile,
3. Le réarmement idéologique républicain,
4. Initiative Républicaine à l'action !
5. L'intervention de l'Union des familles laïques (Ufal) et la création de ReSPUBLICA.

[Lire la suite](#)



École, République et laïcité | Le Club

Il y a quelques mois, la professeure de droit public, Stéphanie Hennette Vauchez, publiait « L'école et la République. La nouvelle laïcité scolaire », démonstration impeccable et implacable sur la situation de la laïcité scolaire, vingt ans après la loi de 2004, trois ans après celle du 24 août 2021... et, aussi, deux-tiers de siècle après la loi Debré, créant l'enseignement privé sous contrat. Bilan.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Droit de réponse à Jean Baubérot dans les commentaires de la part du Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL 76

Ce qui est très clair, c'est que l'article, commençant par des données utiles et fiables, vise uniquement à démontrer la nocivité de la loi adoptée le 15 mars 2004 à laquelle, seul, Jean Baubérot s'opposait dans la Commission Stasi.

Au contraire, nous pensons, au Comité de réflexion et d'action laïque -CREAL 76 - que la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école est un outil pour limiter la pression religieuse sur les élèves.

Il y a 20 ans, le 15 mars 2004, était votée la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises. Une loi toujours en vigueur, très courte et qui affirme un principe simple : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Issue de longs débats, elle avait pour objet de répondre à des atteintes à la laïcité de plus en plus nombreuses dans les établissements scolaires, et en particulier à une offensive de courants islamistes faisant la promotion du voile islamique (depuis l'affaire de Creil en 1989).

La loi a clarifié les choses : ce n'est plus à chaque direction d'établissement ou à chaque équipe enseignante de déterminer si la tenue religieuse relève du prosélytisme ou de la provocation ; elle est tout simplement interdite.

C'est une « commission sur l'application du principe de laïcité dans la République », plus connue sous le nom de commission Stasi (du nom de son président, Bernard Stasi) qui avait préparé le terrain. Composée de 20 membres, et après avoir mené 140 auditions, elle rédigera un rapport et des propositions publiés en décembre 2003.

« Cette loi visait à protéger des jeunes filles, le plus souvent mineures, de toute pression pour leur imposer le port du voile et à permettre ainsi que soit respectée leur liberté de conscience », Partick WEIL, Le sens de la République, 2015.

Lors de ses travaux, au travers des témoignages d'usagers, d'associations, de personnels, la commission avait pu constater que des pressions fortes s'exerçaient sur les jeunes filles pour qu'elles portent le voile. Comme l'écrit Patrick Weil, qui en faisait partie, « dans les cours de récréation, des groupes de garçons insultaient, voire menaçaient les filles qui ne portaient pas le voile. Dans l'esprit de ces groupes, puisque le port du voile était autorisé, les jeunes filles qui ne le faisaient pas le faisaient par choix. Elles étaient donc de « mauvaises musulmanes », des « putains » qui auraient dû plutôt suivre l'exemple de leurs sœurs qui respectent les prescriptions du Coran. Nous avons reçu des témoignages de parents musulmans qui ont dû retirer leur fille des écoles publiques et les placer dans des établissements privés catholiques où elles n'étaient pas soumises à une pression constante pour porter le voile. » (De la laïcité en France, Grasset, 2021).

Appliquée dès lors sans incident notable, la loi de 2004, certes contestée, n'a pas eu pour effet la déscolarisation de masses d'élèves, le port du voile ou de signes religieux ostensibles étant finalement très minoritaire.

Récemment, cette loi est revenue sur le devant de la scène quand Gabriel Attal, fugace ministre de l'Éducation nationale, s'est appuyé dessus pour interdire les abayas à la rentrée 2023.

Tout le monde conviendra que cette pression religieuse du quartier, de la famille ou des réseaux sociaux, n'a pas faibli ces vingt dernières années. La loi de 2004 reste donc un outil bien utile pour la contenir hors de l'école et rappeler que la laïcité, c'est aussi défendre et élargir les espaces de liberté sans pression religieuse.

C'est une digue qui permet la résistance à d'autres remises en cause (refus de certains cours ou contestations d'enseignements, refus de la mixité...), et qui est la cible de certains courants religieux et de ceux qui les appuient, par naïveté, déni ou clientélisme électoral.

Le vrai et le faux sur la loi de 2004

- Une loi contre les musulmans ?

Certes, la loi a été votée dans un contexte d'offensive islamiste, mais elle concerne les signes religieux de toute religion, aussi bien le voile que la kippa, une grande croix... ou un turban Sikh sikh (c'est un élève refusant de l'enlever qui a saisi le Comité international des droits de l'homme de l'ONU). Rappelons enfin que bien des musulmans ne considèrent pas le voile comme une tenue obligatoire.

- Une loi « coloniale » ?

Dans la République, la loi est la même pour tous, et la loi de 2004 concerne tous les signes religieux. Rappelons qu'au contraire, lorsque la France avait des colonies, la loi de 1905 ne s'y appliquait pas. En Algérie par exemple, la France nommait les imams (pour contrôler la population musulmane) et laissait le clergé et le droit islamique régenter la vie des musulmans.

- Une loi sexiste ?

La loi de 2004 a divisé le mouvement féministe, mais nombre de personnalités et associations l'ont soutenue, comme Gisèle Halimi ou Élisabeth Badinter, la revue Prochoix ou encore Ni putes, ni soumises.

- Une loi qui exclut et déscolarise ?

Les élèves (et leur entourage qui fait pression) ne supportant pas l'interdiction des signes religieux ostensibles ont recours aux établissements privés sous contrat qui, alors même qu'ils sont financés par l'état, ne sont pas soumis à cette loi.

Mais cela ne concerne que peu de monde : en 2004 étaient signalées 630 élèves voilées dans les établissements scolaires publics. Le voile de quelques unes, qu'il soit militant, provocateur, suiviste ou contraint, ne doit pas cacher la masse de celles qui souhaitent et peuvent s'habiller sans ce signe de soumission.

Par ailleurs, depuis cette loi, les résultats scolaires et l'insertion professionnelle des jeunes filles de familles musulmanes ont considérablement progressé en France, signe qu'elle n'en ont pas été victimes (voir Trois leçons sur l'école républicaine, Éric MAURIN, Seuil, 2021).

- Une loi liberticide ?

Cette loi ne concerne que les signes « ostensibles », et non les signes « discrets », et elle ne s'applique qu'aux établissements scolaires publics du primaire et du secondaire. L'université n'y est pas soumise et les tenues religieuses sont autorisées dans l'espace privé ou public. En juin 2009, la loi a été jugée valide par la Cour européenne des droits de l'homme, pourtant peu portée sur la laïcité à la française.

[Lire la suite](#)



La laïcité est en danger dans notre pays selon huit Français sur dix

SONDAGE EXCLUSIF | D'après une étude Odoxa-Backbone Consulting pour Le Figaro, les Français jugent la laïcité bafouée dans l'espace public et à l'école.

Sommaire

1. 78 % des Français considèrent que la laïcité est en danger,
2. 82 % des Français favorables à la loi interdisant le port de signes religieux à l'école,
3. 82 % des Français soutiennent l'interdiction des signes religieux à l'école,
4. L'espace public, premier lieu d'atteinte à la laïcité,
5. Une loi qui permet de garantir la liberté de conscience sans être « antireligieuse »
6. L'islam est perçu comme ayant du mal à respecter le principe de laïcité.

[Lire la suite](#)



La laïcité est "aujourd'hui plus que jamais menacée", selon Attal

La laïcité est "aujourd'hui plus que jamais menacée", estime le Premier ministre Gabriel Attal dans un entretien mercredi à l'AFP, où il affirme aussi que les groupes de niveau en français et maths au collège l'an prochain seront "la règle", "au moins sur les trois quarts de l'année", et la classe entière "l'exception".

Sommaire

1. 20 ans après la loi sur la laïcité, où en est-on ?
2. Que répondez-vous au sentiment d'insécurité des enseignants ?
3. Que proposez-vous pour sécuriser les établissements ?
4. Où en est le projet de regrouper les élèves radicalisés ?
5. L'expression "groupe de niveau" fait polémique. Figurera-t-elle dans les textes officiels sur le "choc des savoirs" publiés vendredi ?
6. Y aura-t-il toujours des enseignements en classe entière, en français et en mathématiques ?

Challenge^s

7. Quels moyens supplémentaires allez-vous donner ?
8. Que répondez-vous à ceux qui manifestent contre cette réforme, notamment en Seine-Saint-Denis ?
9. Êtes-vous en accord avec Nicole Belloubet sur ces groupes ?
10. Il n'y a pas de reprise en main de votre part ?

[Lire la suite](#)



Vingt ans après la loi sur les signes religieux : le voile islamique, une obsession française ?

Le 15 mars 2004, le Parlement adoptait la loi encadrant le port de signes religieux dans l'enseignement public, dont l'application s'est essentiellement portée sur le voile islamique. Vingt ans plus tard, le débat ne semble nullement apaisé.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Libération,
le 14 mars 2024**

(...)

À sa manière, la loi de 2004 demeure une spécificité hexagonale. Aucun pays occidental n'a établi une telle prohibition générale. Il y a vingt ans, elle était un point d'aboutissement. Et, en même temps, un commencement. «Elle avait été préparée de longue date, résume l'historien et sociologue. A la fin des années 80, il y a une reconfiguration de l'idée de nation en France qui rejette la différence pour se reconstituer autour de ce qui est commun.» Tandis que le Front national de Jean-Marie Le Pen sort peu à peu de sa marginalité - le vieux cacique se qualifiera au second tour de l'élection présidentielle en 2002 face à Jacques Chirac - la peur du migrant s'installe. Et, bientôt, celle du musulman. Après les grandes batailles de la fin du XIXe siècle, la question religieuse semblait réglée dans la France de la Ve République, l'irruption de l'islam sur la scène religieuse française rebat les cartes.

Dans cette histoire-là, l'année 1989 est fondatrice. Tandis que la France commémore le bicentenaire de la Révolution française et qu'une fatwa a été émise par le pouvoir iranien contre l'écrivain Salman Rushdie, une polémique, dont nous ne sommes jamais sortis, éclate à la rentrée scolaire dans un établissement de Creil (Oise), le collège Gabriel-Havez. Trois jeunes filles musulmanes, Leïla, Fatima et Samira, refusent d'ôter leur voile. Un bras de fer s'installe avec le principal, Ernest Chénier, qui deviendra lui-même en 1993 député RPR. L'affaire devient nationale ; le débat se crispe. Les trois collégiennes sont exclues mais, en octobre, un compromis est trouvé. Elles pourront porter le voile dans l'enceinte de l'établissement et devront l'ôter pour assister aux cours.

La gauche se divise déjà. Ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin se positionne sur une ligne ouverte. «L'école est pour accueillir les enfants et pas pour les exclure», déclare-t-il. La philosophe féministe Elisabeth Badinter, qui pèsera beaucoup dans ce dossier, entre en scène. «Une tribune publiée en novembre dans le Nouvel Observateur va infléchir le débat en établissant le lien entre la question du foulard islamique et la laïcité», explique Bernard Godard, expert de l'islam de France et chargé de mission, à l'époque, au ministère de l'Intérieur. Cosigné par Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut et Elisabeth de Fontenay, le texte interpelle vertement Jospin. «Neutralité n'est pas passivité, ni liberté simple tolérance,

écrivent les signataires. La laïcité a toujours été un rapport de force. Est-ce au moment où les religions sont de nouveau en appétit de combat qu'il faut abandonner ce que vous appelez "la laïcité de combat" au profit des bons sentiments ?» Saisi par le ministre de l'Éducation nationale, le Conseil d'État tranche, le 27 novembre, dans un sens libéral, considérant que les élèves ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, posant comme restriction qu'il n'y ait pas de prosélytisme ou de pressions. Dans les faits, la décision revient aux établissements. Peu ou prou, la situation se calme.

Les hostilités reprennent vigoureusement cinq ans plus tard. A la rentrée scolaire de 1994, une circulaire de François Bayrou pose le principe de l'interdiction du foulard. La mouvance islamiste en France, notamment l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) et les cercles de jeunes musulmans qui se rassemblent autour du prédicateur Tariq Ramadan, a fait, elle, de la défense des jeunes filles voilées l'un de ses chevaux de bataille. «Le voile islamique est effectivement un marqueur idéologique et identitaire du courant islamiste», souligne le politiste Haoues Seniguer.

(...)

Depuis vingt ans, la France fait toujours figure d'exception. Le débat a rebondi ailleurs, à l'université ou dans les entreprises. En 2010, une loi interdit le port du voile intégral dans l'espace public et, depuis 2016, avec la loi El Khomri, les entreprises privées peuvent imposer des restrictions dans leur règlement intérieur. Même si le port du voile demeure minoritaire chez les femmes musulmanes, sa prohibition, notamment dans le sport, est toujours en débat. L'afficher demeure peu ou prou toujours associé à du prosélytisme, à l'islam politique, à une radicalité politico-religieuse et désormais au séparatisme. «Les femmes qui portent le voile aujourd'hui ne le font pas pour des raisons politiques, estime Haoues Seniguer. Elles ont pris leur autonomie par rapport à la matrice politique des années 70 et 80.» La controverse, elle, n'est pas près de s'apaiser.

[Lire la suite](#)



**RANC
TIREUR**

Laïcité, il suffira d'un signe

On commémore ces jours-ci l'anniversaire d'un pilier de la laïcité à la française : la loi du 15 mars 2004 restreignant le port des signes religieux dans les écoles publiques. Vingt ans plus tard, la question de la laïcité scolaire reste plus que jamais d'actualité, comme le prouve l'interdiction de l'abaya, annoncée à quelques heures de la rentrée par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire, Franc-Tireur,
le 13 mars 2024**

(...)

Dans ce combat séculaire qui remonte à la loi Ferry de 1882, l'étape de 2004 est loin d'être anodine. Elle clôt un débat public engagé quinze ans auparavant avec « l'affaire du foulard ».

(...)

Il faut attendre dix ans de plus pour que soit enfin votée une loi sur ce sujet brûlant. On la doit au travail remarquable d'un groupe de réflexion sur la laïcité présidé par le centriste Bernard Stasi. Son rapport, remis à Jacques Chirac en décembre 2003,

préconise notamment le renforcement de l'enseignement de la laïcité et de la religion à l'école, ainsi qu'une véritable législation sur le port des insignes religieux.

(...)

Ces derniers, emmenés notamment par le sociologue Jean Baubérot, se réfèrent d'ailleurs à l'avis du Conseil d'État de 1989, sollicité par Lionel Jospin, qui considère le port du voile comme compatible avec le principe de laïcité. La menace intégriste, elle, a considérablement augmenté depuis et va changer la donne. La loi sur l'interdiction des signes et tenues « par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » est votée le 10 février 2004, par un « oui » franc et massif : 494 députés, droite et gauche confondues, contre 36, dont Christiane Taubira et Philippe de Villiers. Le Sénat suit : 277 voix pour et 20 contre. La loi, promulguée le 15 mars, met fin à quinze années de polémiques. Mais ce n'était qu'une suspension provisoire des hostilités. Le combat pour la laïcité reste toujours à mener.

[Lire la suite](#)



Laïcité : « Les 18-29 ans sont très sensibles à la lutte contre les discriminations »

Vingt ans après la loi du 15 mars 2004 interdisant les signes religieux à l'école, la fracture est toujours présente entre deux conceptions de la laïcité. Un débat ravivé par la génération actuelle. Interview de Charles Mercier, historien.

Sommaire

1. Quels étaient les arguments des opposants à la loi du 15 mars 2004 à la veille de son vote ?
2. Ces débats se sont-ils éteints 20 ans après ?
3. Durant les 20 dernières années, la France et l'Europe ont été secouées par des attentats terroristes nombreux et meurtriers. Ces expériences traumatiques n'ont-elles pas fait taire toute critique ?
4. Le sondage de l'institut Kantar que vous avez codirigé et présenté lors de la journée de la laïcité du 9 décembre 2023 montre que les jeunes ont une approche différente de leurs aînés. Pour quelles raisons ?
5. La liberté individuelle est-elle leur unique boussole ?
6. Est-ce parce qu'ils sont jeunes ou est-ce générationnel ?
7. Un rapport sénatorial récent sur la solitude des enseignants face aux menaces d'agressions préconise de promouvoir davantage la laïcité au sein des établissements scolaires par la formation des enseignants. La laïcité est-elle la mère de toutes les vertus républicaines ?
8. Le rapport sénatorial relance le débat sur la présence de mères voilées dans les sorties scolaires, recommande l'élargissement de l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires « à toute activité organisée par l'institution scolaire, y compris en dehors du temps scolaire ». Est-ce pertinent ?

[Lire la suite](#)





Laïcité : 20 ans après la loi, le texte est aujourd'hui largement soutenu par les enseignants

Le texte, qui avait fait l'objet de débats lors de son adoption, est aujourd'hui largement soutenu par les enseignants et les proviseurs. Même si des oppositions demeurent dans certains établissements.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Monde,
le 15 mars 2024**

(...)

L'arrivée dans l'espace scolaire des abayas et leur statut – religieux ou pas – ont relancé les débats. « Entre 2004 et 2022, il ne s'est pas passé grand-chose », explique Didier Georges, proviseur et chargé des questions de laïcité à la direction du SNPDEN-UNSA. La loi avait éclairci les choses : quand un problème survenait, on en discutait, et c'était tout. Et puis, dans certains endroits, d'un seul coup, on a vu arriver une, puis deux, puis quatre jeunes filles en abaya. C'était spectaculaire. » La note de service diffusée par Gabriel Attal, alors ministre de l'éducation, à la rentrée 2023, interdit désormais les abayas et les qamis dans les établissements, sans toucher à la loi.

(...)

À la rentrée 2022, Pap Ndiaye, alors ministre de l'éducation, avait alerté dans la presse sur une vague d'influenceurs donnant, sur TikTok, Snapchat et Instagram, des conseils aux jeunes femmes pour contourner l'interdiction de la loi de 2004. « Les réseaux sociaux ont tout changé », assure Laurent Le Drezen, élu national au SGEN-CFDT, proviseur dans un lycée de Hyères (Var). Pour ce chef d'établissement, qui connaît les problématiques des quartiers populaires, une « pression » inédite s'exerce aujourd'hui sur les personnels, avec la chambre d'amplification que sont ces réseaux.

L'affaire du lycée Maurice-Ravel, à Paris, où la nouvelle d'une altercation, survenue le 28 février entre le proviseur et une élève de BTS qui refusait d'enlever son foulard, a circulé en ligne, est à ce titre significative. « Chaque camp, avec ses biais cognitifs, a fait le procès de l'autre », déplore Laurent Le Drezen. Deux plaintes ont été déposées, par le proviseur par la jeune fille. Un jeune homme de 26 ans sera jugé en avril pour avoir proféré en ligne des menaces de mort à l'encontre du proviseur.

Le phénomène des réseaux sociaux, mais aussi le contexte international et la montée du risque terroriste islamiste, qui a culminé en 2020 et 2023 avec l'assassinat de Samuel Paty et Dominique Bernard, ont participé à une « prise de conscience des enjeux », selon Iannis Roder. L'enseignant, directeur de l'Observatoire de l'éducation à la Fondation Jean Jaurès, rappelle que l'adhésion du monde enseignant à la loi de 2004 est de plus en plus large : selon un sondage de 2021, 92 % des enseignants soutiennent le texte, contre 85 % de l'ensemble des Français. « Mais ils n'étaient que 76 % en 2004 », insiste M. Roder. En outre, « si l'écrasante majorité des enseignants est pour, ils ne sont plus que 86 % chez ceux de moins de 30 ans ».

(...)

La contestation de la loi de 2004 dans les salles des professeurs est « très variable », selon les personnels de terrain que nous avons interrogés. Car ils « savent aussi éviter un sujet qui tourne vite à l'engueulade », pointe Raphaël Giromini, enseignant en mathématiques à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et militant au SNES-FSU. « Je considère ce texte comme islamophobe et destiné à stigmatiser les jeunes filles musulmanes », assure

l'enseignant, qui indique que, dans l'équipe pédagogique à laquelle il appartient, « les débats peuvent avoir lieu ».

Un enseignant d'histoire-géographie du même établissement, Damien Bossard, indique par exemple être totalement favorable au texte. L'un comme l'autre assurent que l'application de la loi ne pose pas de problème au quotidien. « La difficulté survient quand un enseignant, en croyant bien faire et dans un souci de tolérance, autorise un élève à porter un signe religieux lors d'une sortie », explique l'enseignant, syndiqué à la CGT. Si le même jeune est rappelé à l'ordre par un autre enseignant, l'élève, qui n'est pas spécialiste du droit, va reprocher à cet enseignant-là d'être raciste, alors que c'est le premier qui n'a pas respecté la loi. »

[Lire la suite](#)



MIXITÉ SOCIALE ET CULTURELLE



La mixité sociale, angle mort du rapport sénatorial sur la laïcité

Avec ses 38 mesures majoritairement répressives, le document oublie un élément essentiel de l'incompréhension croissante de la laïcité : l'absence de mixité sociale et culturelle.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Libération,
le 1er mars 2024**

Sommaire

1. Perspectives d'émancipation,

"Cependant, les 38 mesures proposées par les deux rapporteurs ne font pas l'unanimité, parce qu'elles sont principalement axées sur la répression, le retour de l'autorité. Certaines préconisations sont plus intéressantes, comme la réaffirmation du principe selon lequel l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école s'applique (pour les élèves et bien sûr pas pour les parents accompagnants) aussi aux activités scolaires extérieures (les sorties, les visites de musées...). De même, l'idée d'instaurer l'automatisme de la protection fonctionnelle pour les professeurs victimes de menaces et d'agression physiques ou verbales est unanimement saluée.

Mais le rapport oublie un élément essentiel de l'incompréhension croissante de la laïcité : la non-mixité sociale et donc culturelle. Quand, dans certains lycées de zones ghettosées, absolument tous les élèves affirment croire en Dieu, seul le professeur fait office de contre-modèle, seule l'institution éducative affirme, par son enseignement et sa mission, la primauté de l'émancipation et la possibilité d'autres façons d'envisager la vie. La vraie mixité sociale et culturelle parmi les élèves, là où elle est effective, ouvre bien plus efficacement des perspectives d'émancipations.

Toute la politique de déghettoisation qui s'appuie sur la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), laquelle impose aux communes de plus de 3 500 habitants de tendre vers 25 % de logements sociaux, est en ce moment fragilisée par les annonces de Gabriel Attal sur la possibilité d'intégrer à ce taux les

logements intermédiaires. Les villes les plus aisées, qui comportent un très faible taux de logements sociaux, préfèrent payer des amendes plutôt que d'œuvrer à la mixité sociale dans leurs communes. Les rapporteurs n'ont visiblement pas pensé que l'entre-soi forcé des populations musulmanes des quartiers périphériques ne contribuait pas à une meilleure compréhension des valeurs de la République et des principes de laïcité."

2. Réponse imparfaite.

"Un récent sondage (Kantar) montre que 60 % des 18-30 ans estiment que la laïcité est «instrumentalisée par les politiques et les journalistes pour dénigrer les musulmans». Et il est vrai que le dévoiement du mot, repris et revendiqué par l'extrême droite et leurs relais médiatiques, l'a rendu suspect. La gauche a sa part de responsabilité aussi, du fait, parfois, d'une trop grande complaisance envers certaines manifestations religieuses, sexistes ou obscurantistes, perçues comme des particularismes minoritaires à respecter. Le résultat, c'est que le mot de «laïcité», spécificité française qui permet la liberté et la possibilité de l'émancipation, est devenu, pour une partie de la jeunesse, la caractéristique d'une société raciste.

En prévoyant principalement des mesures répressives ou un retour de l'autorité pour lutter contre l'incompréhension ou l'hostilité que suscite la laïcité, en oubliant l'aspect territorial (ghettoïsation) et l'aspect politique (récupération identitaire du concept), la commission sénatoriale ne peut répondre qu'imparfaitement au sujet. Au moins aura-t-elle permis de souligner l'unanimité du constat et la puissante nécessité de ne plus laisser les enseignants seuls face à ce phénomène."

[Lire la suite](#)



MOUVANCE IDENTITAIRE ET CATHOLIQUE



Extrême droite : les moines soldats cathodiques de Bolloré

Dans ses émissions « En quête d'esprit » et « Face à Philippe de Villiers », CNews voit défiler des intervenants radicaux issus des mouvances identitaire et catholique. Bien loin du mea culpa de la chaîne sur l'IVG.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Libération,
le 6 mars 2024**

(...)

L'exemple le plus parlant est sans doute celui d'Aymeric Pourbaix, « le visage de l'évangélisation active sur le CNews de Bolloré », selon les mots d'une observatrice du milieu. Ce quinquagénaire, qui n'a pas donné suite à nos sollicitations, anime l'émission "En quête d'esprit", à l'origine de la récente polémique sur l'IVG. Celle-ci a suscité le rétropédalage de la chaîne et de plusieurs de ses stars mais pas de l'intéressé. «Il est droit dans ses bottes et a toujours été sur cette ligne, poursuit notre source. Son objectif est d'œuvrer au rayonnement de l'Église Il refusait par exemple de traiter les sujets de violences

sexuelles au sein de l'institution, considérant que c'était l'attaquer.»

Dans son émission, racontait déjà Libé en octobre 2022, les invités dissertent sur « l'influence des forces du mal » ou s'interrogent sur la possibilité d'une « guerre civile au paradis », thèmes qui semblent tirés d'une parodie de catéchisme new age. Ce qui pourrait prêter à sourire si les intervenants n'étaient pas d'un sérieux à toute épreuve. Il y aurait presque tromperie sur la marchandise, le concept officiel de l'émission étant ainsi formulé : « Aymeric Pourbaix et ses invités abordent l'actualité d'un point de vue spirituel et philosophique. » En pratique, l'ensemble des débats tournent autour du catholicisme.

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ DU SPORT



Médéric Chapitoux | "Laïcité : Il faut étendre la loi de 2004 au monde du sport"

Avec Médéric Chapitoux, sociologue spécialiste de la radicalisation, membre du Conseil des Sages de la Laïcité et auteur de "Quand l'islamisme pénètre le sport" (PUF).

[Voir la vidéo](#)



Football : "Par le respect des principes de laïcité..." La FFF interdit les pauses en plein match pour les joueurs musulmans en période de Ramadan

Alors que la période sainte du Ramadan a commencé pour tous les citoyens musulmans partout le monde, la Fédération française de football (FFF) s'est opposée à des pauses pendant les matchs pour permettre aux joueurs musulmans de rompre leur jeûne. Explications.

[Lire la suite](#)



Le refus de participer à certaines activités sportives : une situation de remise en cause de la laïcité selon ce sondage

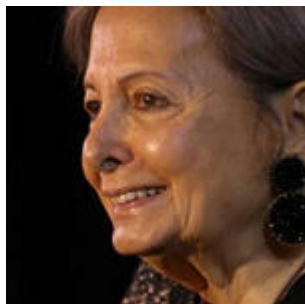
À l'occasion des agoras du Sénat, l'Institut CSA sonde les Français sur leurs connaissances, leurs appréciations et leurs perceptions en matière de laïcité en France en 2024.

Selon le sondage 71 % des Français considèrent que les règles à respecter en matière de laïcité sont claires et et 70 % sont profondément attaché au principe de laïcité.

[Lire la suite](#)



PORT DU HIDJAB



« En Iran, le tabou du hidjab est enfin brisé » par Mehrangiz Kar, avocate et militante des droits des femmes

Mehrangiz Kar, qui vit en exil aux États-Unis, est une des voix internationalement reconnues de la cause des Iraniennes. Elle analyse ici comment, par pragmatisme révolutionnaire, des femmes ont consenti à porter le voile après 1979. Pour aujourd'hui refuser « ce piètre morceau de tissu ».

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



SNU | Pourquoi le rectorat de Montpellier a supprimé une vidéo de jeunes dansant sur du gospel ?

Un collectif d'enseignants a reproché à l'académie de Montpellier une atteinte à la laïcité après la diffusion d'une vidéo montrant des jeunes participants au SNU en train de danser sur la chanson « Oh Happy Day ».

[Lire la suite](#)



VIDÉO | Un gospel entonné par de jeunes volontaires du SNU : retour sur une polémique

Des vidéos de jeunes volontaires du SNU ont créé un émoi impressionnant sur les réseaux sociaux. Leur chanson "Oh happy day" fait l'éloge de Jésus-Christ, allant ainsi à l'encontre des principes de laïcité de l'État.

[Voir la vidéo](#)



Essonne : la laïcité à nouveau affichée à l'entrée des écoles d'Étampes

De nouveaux blasons affirmant le principe de laïcité ont été installés à l'entrée de toutes les écoles de la ville.

[Lire la suite](#)





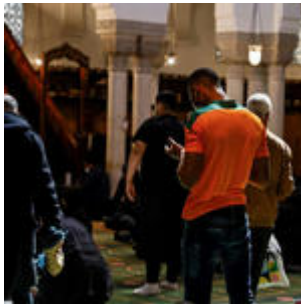
Laïcité : les sénateurs veulent interdire les signes religieux sur le temps extra-scolaire

La commission d'enquête sénatoriale a fait une série de 38 recommandations pour faire face à la violence contre les enseignants. Avec un objectif : faire respecter la laïcité aux élèves, mais aussi à leurs parents. Pour les sénateurs, il faut interdire le port de signes religieux, y compris en dehors du temps scolaire.

[Voir la vidéo](#)



RAMADAN



Le ramadan, une pratique religieuse qui s'est ancrée chez les jeunes musulmans

Le mois de jeûne doit débuter lundi 11 mars. Pour les moins de 25 ans, ce temps spirituel est vu comme un « challenge », mais c'est aussi un moyen de s'affirmer et d'afficher son appartenance à une communauté.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Monde,
le 10 mars 2024**

(...)

Cette affirmation n'était pas forcément aussi évidente pour leurs aînés. « Le ramadan s'est imposé comme un marqueur d'appartenance fort à une religion, à une communauté à laquelle on est fier d'appartenir », fait ainsi remarquer Tarik Yldiz. Et de poursuivre : « Ne pas le faire, c'est comme si on reniait d'où on venait. Ce qu'on était. » Notamment, dans le cas des plus jeunes, dans certains quartiers populaires, où peuvent vivre beaucoup de musulmans issus de l'immigration.

À l'adolescence, remarque une conseillère principale d'éducation (CPE) dans un collège de banlieue parisienne, tout est performance au sein du groupe. Le ramadan s'y prête. Les jeunes, raconte-t-elle, se lancent des défis et se taquent entre eux, jugeant leur résistance face à une pratique qui peut être difficile pour certains. Ils en parlent, selon elle, comme ils peuvent parler du manga One Piece, qui fait un carton dans cette génération. Un élément important de leur culture parmi d'autres.

Le ramadan s'accompagne souvent d'un intérêt accru pour les questions religieuses. « On lit le Coran traduit en français, on a des livres sur l'histoire de l'islam qu'on lit plus à cette période. Des livres que nos parents nous ont achetés à un jeune âge », témoigne Youcef, 16 ans, lycéen à Colombes (Hauts-de-Seine). Il raconte avoir commencé avant l'âge requis (entre 12 et 15 ans), pour imiter ses parents.

« Les jeunes Français, à travers une pratique plus visible, se revendiquent comme membres à part entière de la société. Avec une pratique sereine et valorisante. Ils sont français, se sentent chez eux, et ne veulent pas entrer dans des débats stériles. Ils se sentent français et musulmans », analyse Jamel El Hamri, historien et chercheur associé à l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans du CNRS.

(...)

Si l'observance du ramadan chez les jeunes a augmenté, elle a aussi changé et évolué, explique Tarik Yildiz, vers « davantage de spiritualité ». Cela va, analyse le chercheur, « avec le grand mouvement de la société française d'une individualisation de la croyance ». Pendant longtemps, affirme M. Yildiz, le ramadan pouvait être appliqué comme une sorte de dogme, par habitude et par culture, « car on avait toujours fait ça comme ça ». Mais l'individualisation pousse chacun à « rechercher un chemin spirituel très personnel ». Une sorte de réappropriation de la pratique. Laquelle passent par plus de lectures, ou encore par le visionnage de vidéos sur les réseaux sociaux, devenus centraux dans l'apprentissage du fait religieux chez les jeunes.

[Lire la suite](#)



Ramadan : "On s'adapte aux règles de l'école", racontent des collégiens musulmans de Perpignan | France Bleu

Alors que le ramadan a débuté lundi en France, les élèves de confession musulmane du collège de la Garrigole à Perpignan assurent qu'ils adaptent leur pratique religieuse aux règles de l'école laïque.

Sommaire

1. À l'heure de la cantine, Yanis rentre chez lui,
2. Cours de musique : "On ne voit pas ça comme un péché puisque nous sommes obligés d'aller à l'école",
3. "Si je vois que je n'en peux plus, je bois",
4. Des autorisations d'absences légales pour certaines fêtes religieuses.

[Lire la suite](#)



STATUT DE L'IMAM



Statut de l'imam en France : "Ça ne résoudra pas les problèmes que pose l'islam"

Lors d'une conférence de presse au ministère de l'Intérieur, lundi 26 février, Gérald Darmanin a appelé les responsables musulmans réunis à imaginer un « statut de l'imam en France ». La philosophe et islamologue Razika Adnani explique à « Marianne » les limites d'un tel projet.

Sommaire

1. « J'annonce qu'il y aura désormais un statut de l'imam en France », a certifié Gérald Darmanin aux représentants du FORIF, les invitant à « travailler sous six mois à [s]a création ». La définition d'un tel statut, vieille lune des gouvernements depuis la création du CFCM en 2003, est-elle concevable ?

2. Cette ébauche d'un statut de l'imam passe selon le ministre par un encadrement de la protection sociale des imams ainsi que par

l'exigence d'un certain niveau linguistique et universitaire. La question de leur formation est-elle l'enjeu central, quoiqu'elle semble un vœu pieu ?

3. Il y a quelques mois, Édouard Philippe prédisait l'avènement d'un débat sur l'instauration d'une « forme de concordat » spécifique entre l'État et le culte musulman, par laquelle le premier pourrait intervenir dans les affaires du second. Quand bien même une telle rupture avec notre modèle laïque s'avérait envisageable, serait-elle pour autant souhaitable ?

4. « 60 % des musulmans en France sont nés en France, et c'est une religion française comme les autres ». Dans quelle mesure les imams en France se rallient-ils à cette idée ?

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop. 

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.it)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces e-mails, vous pouvez vous [désabonner](#)